



# *La Lanterne d'Usson*





Dans un sondage paru le 28 décembre 2015 dans les journaux, 81% des français estimaient que l'année 2015 avait été mauvaise pour la France. En effet, cette année fut une année terrible et tragique dans notre pays frappé par le terrorisme. Elle a commencé par l'assassinat épouvantable de 17 personnes au journal Charlie-hebdo, à l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes et celui d'une policière à Montrouge. Elle s'est terminée par plusieurs attentats effroyables au Bataclan et sur les terrasses de cafés à Paris où 130 personnes ont perdu la vie et 350 ont été blessées souvent très gravement.

Naturellement, nous avons tous une pensée émue et compatissante pour toutes ces personnes dont beaucoup de jeunes ainsi que pour leur famille et leurs amis et nous souhaitons un immense courage à celles et à ceux qui ont survécu à ce massacre car ils garderont probablement toute leur vie le traumatisme inguérissable de cette terrible soirée dans leur corps et dans leur esprit.

Après cela, parler de nos problèmes locaux paraît bien dérisoire d'autant que les français sont non seulement très inquiets voire angoissés par les attentats qui peuvent se reproduire mais aussi par la montée inexorable du chômage, la baisse du pouvoir d'achat, l'accueil des migrants et l'avenir de leurs enfants.

Pourtant, il nous faut continuer à vivre, je dirai même à exister et à défendre nos valeurs républicaines que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Dans notre petite commune nous sommes préservés de la grande fureur du monde même si nous ne vivons pas dans le pays de Candy mais nous n'avons pas de problèmes d'insécurité, de personnes en grande difficulté, de conflits qui peuvent miner la vie d'un village ou de catastrophes climatiques comme celles qui se sont abattues dans beaucoup de villes et de villages l'an dernier.

Le conseil municipal et moi-même, nous poursuivons donc nos actions en fonction de nos besoins et de nos moyens dans une certaine sérénité mais avec détermination et constance car nous avons actuellement beaucoup de travail et de projets importants à mener.

Vous trouverez dans ce nouveau numéro de "La Lanterne" le bilan de ce qui a été fait en 2015 dans notre commune. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la rédaction de ce bulletin municipal mais également toutes celles et tous ceux qui ont travaillé pour notre commune et pour le bien-être de ses habitants : mes adjoints, Bertrand LIVET et Gabriel CHANAL et les conseillers municipaux qui s'investissent chacun dans leur domaine et selon leurs disponibilités, les présidents et les bénévoles des associations qui font vivre notre commune en organisant de nombreuses activités ou manifestations pour les usonnaises et les usonnais mais aussi pour nos visiteurs. Enfin, je remercie les agents de la commune et particulièrement Joëlle VIGNAL qui après 33 années passées dans sa fonction de secrétaire de mairie a décidé de partir en retraite. Je la remercie pour le travail important qu'elle a accompli pour notre commune et au service de ses habitants avec dévouement, compétence et compréhension à l'égard de tous et je veux lui exprimer au nom de tous notre reconnaissance.

En 2016, 3 grands projets vont nous mobiliser particulièrement :  
- La révision du POS en PLU  
Depuis 1987, le POS (Plan d'occupation des sols) était le document d'urbanisme qui régissait les constructions et travaux d'amélioration des constructions existantes dans notre commune.

La loi SRU du 13 décembre 2000 stipule que les POS seront caducs le 31 décembre 2015 sauf si la commune s'est engagée dans la révision de celui-ci en PLU (Plan local d'urbanisme) avant cette date. Nous avons ainsi décidé l'an dernier d'effectuer cette révision car il est absolument nécessaire que notre commune et particulièrement le bourg bénéficie d'un plan d'urbanisme compte tenu de notre label de "Plus beau village de France".

- Le plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg  
La première tranche de ce plan d'aménagement est maintenant terminée. Nous avons donc décidé de réaliser la seconde tranche prévue dans le plan initial. Celui-ci portera sur la rénovation et la mise en valeur de la butte et des orgues basaltiques.

- La fusion des communautés de communes  
La loi NOTRe du 7 août 2015 stipule qu'au 1er janvier 2017 les communautés de communes devront compter 15 000 habitants et être constituées dans le cadre d'un bassin de vie.

Pour cela, un schéma départemental de coopération intercommunale doit être établi par le Préfet du département. Dans le Puy-de-Dôme, ce schéma prévoit que les 8 communautés du Pays d'Issoire devront fusionner dans une seule communauté de communes qui rassemblera 54 000 habitants et 93 communes.

Nous devons donc travailler avec l'ensemble des représentants des communes et des communautés pour mettre en place cette fusion. Les réunions de concertation ont déjà commencé et se poursuivront tout au long de l'année.

Ceci représente un travail considérable qui consiste à définir les compétences de la nouvelle communauté dans tous les domaines à partir des compétences de chaque communauté actuelle ainsi que son organisation notamment en matière de fiscalité et de gestion du personnel qui comprendra environ 330 salariés.

Tout cela va représenter un investissement important que nous devons assumer avec volonté, détermination et compétences en ayant comme objectif essentiel le développement de notre territoire et le bien-être de ses habitants.

Ces projets vous sont exposés de façon plus détaillée dans les pages suivantes. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Dans les circonstances actuelles, il me paraît indispensable de faire le vœu que l'année qui a commencé se terminera dans la joie et les éclats de rire plutôt que dans l'angoisse et les larmes. Je vous souhaite donc une excellente année et une santé florissante ainsi qu'à tous ceux que vous aimez, beaucoup de bonheur dans votre vie personnelle et professionnelle et je vous souhaite de recevoir beaucoup d'amour et d'en donner autant que vous en recevez.

Daniel GIRAUD



### Vie communale .....P. : 4

- Conseil municipal ..... p. : 4
- Délégations organismes ..... p. : 4
- Commissions ..... p. : 5
- Informations mairie ..... p. : 5
- Etat civil ..... p. : 6
- Urbanisme ..... p. : 6
- Compte rendu des Conseils municipaux ..... p. : 8
- Budget ..... p. : 11
- Point sur les travaux et projets en cours ..... p. : 13
- PLU ..... p. : 16
- Une retraite bien méritée ..... p. : 18
- Ecole de Sauxillanges ..... p. : 18

### Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges .....P. : 19

- Fonction et compétences ..... p. : 19
- Délégués communautaires et commissions ..... p. : 19
- Contacts et horaires ouverture ..... p. : 20
- La Loi NOTRe et les perspectives intercommunales ..... p. : 21
- Contrat territorial ..... p. : 22

### Services à la personne .....P. : 23

- Les services à la population ..... p. : 23
- Carte Free Pass ..... p. : 25

### Organismes publics .....P. : 26

- SIEG ..... p. : 26
- SICTOM ..... p. : 27
- SIVOM et SPANC ..... p. : 28
- EPF/SMAF ..... p. : 31
- Pays d'Issoire Val d'Allier Sud ..... p. : 32
- SCoT du Pays d'Issoire ..... p. : 34
- Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG) ..... p. : 36
- Département : Plan Climat Energie - Réduc'Eau ..... p. : 37
- ADIL ..... p. : 38

### Tourisme, loisirs et culture .....P. : 39

- Point Accueil Tourisme ..... p. : 39
- Les rendez-vous du Pays d'Issoire ..... p. : 42
- Représentations de Pierre Desnoyers ..... p. : 43
- Repas des aînés ..... p. : 44
- Noël des enfants ..... p. : 45
- Pèlerinage ..... p. : 46
- Cérémonie du 8 mai et du 11 novembre ..... p. : 46
- Sainte Radegonde ..... p. : 47
- Qu'est devenue la Reine Margot ? ..... p. : 48

### Vie associative .....P. : 50

- Comité d'animation ..... p. : 50
- Usson Passé Présent ..... p. : 53
- Club de la butte ..... p. : 54
- Chemins d'Usson ..... p. : 55

### Administratif .....P. : 57

- Guide des démarches ..... p. : 57
- Numéros utiles ..... p. : 58
- Renseignements pratiques ..... p. : 59



## MAIRIE D'USSON

**Maire :** GIRAUD Daniel  
**1er Adjoint :** LIVET Bertrand, chargé de l'urbanisme et de l'élaboration du PLU  
**2ème Adjoint :** CHANAL Gabriel, chargé des travaux, des bâtiments communaux et de la voirie  
**Conseillers :** VERNET Gérard : chargé des finances  
 SAUVADET Marie-Hélène, chargée du tourisme et du Point accueil tourisme  
 AMIET Jean- Pierre, BAUBET Noëlle, BOSSE Cécile, FONTANET Mickaël,  
 GILLARD Béatrice, SAUVAGE Christophe

### Délégations organismes

ORGANISMES	DELEGUES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAUXILLANGES	GIRAUD Daniel LIVET Bertrand	
CONSEIL D'ECOLE DE SAUXILLANGES	BOSSE Cécile	LIVET Bertrand
SICTOM	CHANAL Gabriel	GILLARD Béatrice
SIEG	VERNET Gérard	SAUVAGE Christophe
SIVOM (EAU)	LIVET Bertrand BAUBET Noëlle	
EPF - SMAF	BAUBET Noëlle	FONTANET Mickaël
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS - FOREZ	GIRAUD Daniel	
AICRI	GILLARD Béatrice BARLET Sylvie	BOSSE Cécile
ADMR	SAUVADET Marie-Hélène	AMIET Jean-Pierre
ASSOCIATION « LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »	GIRAUD Daniel	
CORRESPONDANT DEFENSE	VERNET Gérard	
CNAS	BOSSE Cécile BARLET Sylvie	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	GIRAUD Daniel, président AMIET Jean-Pierre, SAUVADET Marie-Hélène, BOSSE Cécile, FONTANET Mickaël	PERSONNES EXTERIEURES : EYMARON Gabrielle, MONTEIL Jacky, SZENKNECT Christiane, MATHE Florence



## Commissions

### APPEL D'OFFRES :

Président : GIRAUD Daniel  
 Titulaires : LIVET Bertrand, CHANAL Gabriel, SAUVAGE Christophe  
 Suppléants : VERNET Gérard, SAUVADET Marie-Hélène, BAUBET Noëlle

### TRAVAUX :

GIRAUD Daniel, CHANAL Gabriel, LIVET Bertrand, VERNET Gérard, SAUVADET Marie-Hélène, SAUVAGE Christophe

### URBANISME ET PLU :

GIRAUD Daniel, LIVET Bertrand, CHANAL Gabriel, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard

### INFORMATION ET COMMUNICATION :

GIRAUD Daniel, AMIET Jean-Pierre, SAUVADET Marie-Hélène, SAUVAGE Christophe, FONTANET Mickaël, VERNET Gérard

### REVISION DES LISTES ELECTORALES :

GIRAUD Daniel, GILLARD Béatrice, BAUBET Noëlle

## Informations Mairie

### Adresse :

Mairie d'Usson  
 Rue de la Mairie  
 63490 USSON  
 Tel. : 04 73 71 05 90  
 Fax : 04 73 71 01 87  
 Email : mairie-ussion@wanadoo.fr

### Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi de 9 h à 13 h  
 Jeudi de 14 h à 18 h 30  
 Les 1er et 3ème samedis de chaque mois

En dehors de ces horaires, accueil en mairie sur rendez-vous

Permanence de Monsieur le Maire : jeudi de 17 h à 18 h 30



Le Conseil Municipal - Voeux 2016





## Etat civil

### Naissances :

LETORT Brian, le 22 avril 2014  
 CHANTEUX Chloé, le 09 mars 2015  
 BRIVES Tim Pierre, le 09 juin 2015

### Décès :

LAMBERT Eric Michel, le 28 août 2014,  
 RODILLAT Michel Jean Marius, le 19 juin 2015

## Urbanisme

### Permis de construire

BAPT Hubert	Commandaire	21/05/2014	Hangar agricole	Accordé
CERVELLI Vivien	La Nugère	21/10/2014	Maison individuelle	Accordé
CERVELLI Emmanuelle				
PICKERING Brian	La Guille	25/11/2014	Rénovation bâtiment	Accordé
ORTIGIER Nicolas	Puy Gros	13/03/2015	Maison individuelle	Accordé avec prescriptions
SOULIER Manon				
AMIET Jean-Pierre	Commandaire	23/06/2015	Transformation grange en habitation	Refusé
CHABRILLAT Jean-Baptiste	Puy Gros	12/10/2015	Maison individuelle	Accordé
CHAMBON Gaëlle				



## Déclarations préalables

ROUX Pascal	La Guille	12/03/2014	Ravalement façades	Accordé
CHALAFFRE Denise	La Nugère	13/02/2014	Réfection toiture	Accordé
SILVESTRINI Karine	Commandaire	22/07/2014	Clôture	Accordé
LESAGE Colette	Rue de la Mairie	09/10/2014	Réfection toiture et modification façade	Accordé
MOISSAING Stéphane	Place de la République	07/02/2015	Isolation extérieure et remplacement fenêtres et portes	Refusé
DAFFARA Jean-Paul	Rue de la Générade	05/03/2015	Construction d'une piscine	Accordé avec prescriptions
RUDEL Odette	Puy-Gros	05/03/2015	Division en vue de construire	Accordé
ORTIGIER Jean-Claude	Puy Gros	19/03/2015	Division en vue de l'implantation de bâtiments	
TEULE Richard	Rue des Remparts	24/03/2015	Modification de façade	
SERRE Gérard	Montaigner	02/04/2015	Réfection toiture	
GILLARD Nicole	La Guille	07/04/2015	Réfection toiture	
MEYERS Paul	Le Bourg	24/04/2015	Réfection toiture	Accordé avec prescriptions
MONNERIE COUVERT Elisabeth	Rue des Condamines	16/07/2015	Modification façade	Accordé avec prescriptions
MILLOT Jean-Claude	Rue de l'Eglise Saint-Maurice	10/09/2015	Réfection toiture et modification façade	Accordé avec prescriptions
FRADET Marie-Reine	Rue des Condamines	31/10/2015	Réfection toiture et modification façade création balcon	Accordé avec prescriptions
BRIVES François				
MOISSAING Stéphane	Place de la République	02/11/2015	Pose fenêtres double vitrage et isolation des murs	Accordé avec prescriptions
DISTINGUIN Cyril	Commandaire	03/12/2015	Rénovation d'une maison	En cours
RUDEL Odette	Puy-Gros	10/12/2015	Division en vue de constructions	En cours



## COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Vente d'une maison communale

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la maison DESGEORGES dont l'EPF-SMAF est propriétaire mais que la commune a fini de payer totalement en 2014. Depuis le 1er septembre 2014, la commune est propriétaire de cette maison qu'occupent M. BRIVES et Mme FRADET (les locataires).

M. BRIVES et Mme FRADET ont souhaité acquérir ce logement.

Après l'évaluation effectuée par le service des Domaines et compte tenu des travaux importants que nécessite cette maison : réfection de la charpente et de la toiture, le conseil municipal accepte de vendre cette maison à ces locataires moyennant un prix de vente de 90 000 €.

### Plan départemental de randonnées

Le conseil municipal accepte que M. le Maire signe la nouvelle convention avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme relative à l'entretien et au balisage des 2 chemins de randonnée de notre commune : le sentier de la Reine Margot et le Pic d'USSON.

### Création d'un poste d'accompagnement dans l'emploi

Le conseil municipal approuve l'embauche d'un agent d'accueil pour l'église, dans le cadre d'un CAE, pour une durée de 6 mois : du 1er avril au 30 septembre, à raison de 20 heures par semaine.

### Traversée de Côte-Rouge

Il a été décidé que des bandes rugueuses seraient installées sur la route aux deux entrées du hameau. Celles-ci seront financées à 75 % par une subvention du Conseil Départemental et par les communes d'USSON et de VARENNES-SUR-USSON pour le solde.

### Participation des artistes aux frais d'exposition au Point Accueil Tourisme

La participation financière des artistes qui exposent au point accueil tourisme est fixée à 100 € pour 2 semaines d'exposition en juillet et août et pour 3 semaines en avril, mai, juin et septembre.

### Contrat de location d'un nouveau photocopieur

La période de location du photocopieur de la mairie étant arrivée à échéance, le conseil municipal mandate M. le Maire pour louer un nouveau photocopieur et signer le contrat de location.

### Redevance assainissement

Le montant de la redevance pour l'assainissement collectif reste inchangé soit 1,05 € par m3 d'eau consommée.

### Convention avec SOS Animaux

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention avec SOS animaux fixant la cotisation à 0,56 € par habitant soit 154,56 € pour la commune.

### Vote des 3 taxes

Les taux des 3 taxes restent identiques à ceux de 2014 :

- taxe d'habitation : 9,47 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,07 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72,45 %



### SAGE de l'Allier-Aval

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Allier-aval est approuvé.

Il comporte 8 objectifs principaux permettant de maintenir une excellente qualité des eaux de l'Allier et de ses affluents.

### Adhésion de nouvelles communes à l'EPF/SMAF

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à l'EPF-SMAF des communes de Saint Victor la Rivière, Herment, St Pierre la Bourlonne (Puy de Dôme), Blanzac (Haute Loire) et Neuvéglise (Cantal) ainsi que la Communauté de communes "Entre Allier et Bois Noirs".

### Plan d'épandage des boues d'épuration de Clermont-Communauté

La communauté d'agglomération CLERMONT-COMMUNAUTE a décidé de réactualiser son plan d'épandage des boues de la station de traitement des eaux usées des Trois Rivières.

Pour cela, un avis d'enquête publique a été affiché dans toutes les communes concernées dont la commune d'USSON puisqu'elle a 2 agriculteurs qui reçoivent ces boues. Cette enquête publique a eu lieu du 18 août au 19 septembre 2014. Le parc Livradois-Forez a adressé une longue lettre au commissaire enquêteur pour exprimer des réserves importantes à ce plan d'épandage et émettre un avis défavorable.

Le conseil municipal d'USSON a décidé d'adresser un courrier au commissaire enquêteur indiquant qu'il s'associe aux réserves exprimées par le parc Livradois-Forez en ajoutant plusieurs remarques concernant notre commune et en émettant également un avis défavorable à ce plan d'épandage.

### Convention d'adhésion au Pôle Santé du Centre de Gestion de la Fonction Publique

Cette nouvelle convention a été approuvée à l'unanimité par le conseil municipal. Le coût pour notre commune s'élève à 15 € par an et par salarié.

### Droit de préemption

Le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption sur les maisons BOQUET et BUISSON, qui sont mises en vente.

### Programme européen LEADER

Le pays d'ISSOIRE-VAL D'ALLIER-SUD souhaite renouveler sa candidature au programme européen LEADER.

Pour cela, il organise plusieurs réunions de concertation dans plusieurs communes du Pays et demande à chaque commune et communauté de communes de lui adresser leurs projets susceptibles de bénéficier de subventions européennes.

Bertrand LIVET, animateur de cette commission a présenté les projets de notre commune qui ont été adressés à la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges et qui figurent dans le projet de Territoire et le programme Leader du PAYS D'ISSOIRE-VAL D'ALLIER-SUD.

### Mise en lumière de la fontaine de la Reine Margot

A notre demande, le syndicat d'électricité (SIEG) a adressé à la mairie un devis estimatif pour mettre en lumière la fontaine de la Reine Margot.

Le devis de ces travaux s'élève à 4 100 € (HT). La Commune participera au financement de ces travaux à hauteur de 2 413 €.

### Elagage des tilleuls

Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise BEILHE, d'un montant de 2 940 € pour l'élagage de 13 tilleuls de la commune.

### Repas de Noël

Le conseil municipal décide que les personnes âgées de 64 ans et plus seront invitées au repas de Noël offert par le CCAS.

### Contrat d'entretien des poteaux d'incendie

Le Conseil Municipal approuve le nouveau contrat d'entretien des poteaux d'incendie proposé par la Lyonnaise des Eaux. Le coût de l'entretien pour l'année, pour les 9 poteaux de la commune s'élève à 636,57 €. La durée du contrat est de 5 ans. Son coût est révisable chaque année.



## Election du premier adjoint au Maire

A la suite de la démission de Jean Pierre AMIET de sa fonction de 1er adjoint au maire pour des raisons de santé et après avoir reçu l'accord de la Sous-Préfecture, le conseil municipal a procédé à l'élection d'un nouveau 1er adjoint. Bertrand LIVET, conseiller municipal, proposé à ce poste par M. le Maire et acceptant d'en assumer les fonctions, a été élu 1er adjoint par 10 voix pour et un vote blanc sur 11 suffrages exprimés. Bertrand LIVET s'occupera notamment de l'urbanisme et du projet d'élaboration du PLU et sera également conseiller communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges. Marie Hélène SAUVADET, conseillère municipale, est chargée du tourisme et de la gestion du point accueil tourisme en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges.

## Commission d'appel d'offres

M. le maire propose que Bertrand LIVET, 1er adjoint, soit membre de la commission d'appel d'offres et que des suppléants soient désignés en cas d'absence d'un titulaire. La commission d'appel d'offres est constituée ainsi :

- Président : Daniel GIRAUD
- Titulaires : Bertrand LIVET, Gabriel CHANAL, Christophe SAUVAGE
- Suppléants : Gérard VERNET, Marie Hélène SAUVADET, Noëlle BAUBET

## Soutien à l'action de l'association des Maires Ruraux

Une délibération proposée par l'association des maires ruraux est approuvée à l'unanimité. Celle-ci est adressée au gouvernement afin de défendre les libertés locales et faire part de notre opposition à certaines dispositions de la loi NOTRe qui modifient considérablement l'organisation des collectivités locales notamment celle des Communautés de Communes. De plus, cette délibération réaffirme l'inquiétude des maires face à la baisse très importante des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

## Enquête publique

Après l'élaboration d'un contrat territorial EAU-MERE et ruisseau des PARCELLES par la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges, celle-ci a mis en place une enquête publique pour la restauration des milieux aquatiques. Cette enquête a débuté le 7 septembre 2015 pour une durée d'un mois. Un registre d'enquête publique a été mis à la disposition des habitants à la mairie et à la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges.

## Relance et poursuite des impayés

Une délibération est approuvée autorisant le trésorier à relancer et poursuivre les débiteurs de notre commune pour les impayés.

## Réfection de la toiture du four communal

A la suite de l'incendie de la toiture du four communal du bourg, intervenu le 7 juin 2015 et après l'expertise commanditée par GROUPAMA, l'assureur de notre commune, le devis pour la réfection de la toiture, établi par l'entreprise GUITTARD, s'élève à 4 115 € TTC. Le montant total du remboursement couvre la totalité des frais.

## Création d'une jardinière

Le Conseil Municipal approuve la création d'une jardinière en pierre de lave devant l'impasse de la rue de la mairie afin de dissimuler celle-ci. Le devis établi par l'entreprise DODET, d'un montant de 1302 € (TTC) est accepté.

## Création d'un poste d'adjoint administratif

En raison du départ à la retraite le 31 Octobre 2015, de Joëlle VIGNAL, secrétaire de mairie, il est décidé de créer un poste d'adjoint administratif pour assurer son remplacement. Mme Sylvie BARLET lui succède au 1er novembre 2015 à raison de 19 heures par semaine.



## FINANCES COMMUNALES

### COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte administratif fait apparaître les dépenses et recettes réelles de l'année

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
160 807.49	194 085.95
EXCEDENT : 33 278.46	

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
320 657.87	369 731.97
EXCEDENT : 49 074.10	
EXCEDENT TOTAL 2014 : 82 352.56	

### BUDGET PRIMITIF 2015

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
- Charges à caractère général	70 450	- Produits et services	1 200
- Charges de personnel	70 950	- Impôts et taxes	82 219
- Dépenses imprévues	3 000	- Dotations / subventions	57 104
- Autres charges courantes	32 827	- Revenus des immeubles	22 700
- Charges financières(intérêts)	5 165	- Excédent 2014 (partie)	13 862
- Charges exceptionnelles	18 725	- Atténuations de charges	25 000
- Amortissement	968		
<b>TOTAL</b>	<b>202 085</b>	<b>TOTAL</b>	<b>202 085</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
- Emprunts (capital)	14 661	- Excédent 2014	87 215
- Voirie	98 225	- F.C.T.V.A.	7 676
- Eclairage public	2 500	- Taxe aménagement	1 500
- Plaques de rues	2 000	- Subventions	49 322
- Achats logiciels matériel informatique	6 900	- Amortissement	968
- Aménagement touristique	7 000	- Produits de cession	840
- Révision POS en PLU	15 000	- Dépôts et Cautionnements	563
- Autres prêteurs	1 798		
<b>TOTAL</b>	<b>148 084</b>	<b>TOTAL</b>	<b>148 084</b>



## TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES 2015

Identique à 2014

- Taxe d'habitation :	9.47
- Foncier bâti :	13.07
- Foncier non bâti	72.45

## SERVICE ASSAINISSEMENT

### COMPTE ADMINISTRATIF 2014

- fonctionnement (excédent) :	3 135.80
- investissement (excédent) :	520.95

### BUDGET PRIMITIF 2015

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
- Rémunération Lyonnaise et Satèse	650	- Redevance assainissement	4 000
- Intérêts emprunts	1 415	- Amortissement subventions	2 385
- Amortissement travaux	5 595	- Excédent 2013 (partie)	3 135
- Divers	1 860		
<b>TOTAL</b>	<b>9 520</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 520</b>

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
- Travaux divers +Etude diagnostic	7 389	- Excédent 2013	7 008
- Amortissement subventions	2 385	- Amortissement travaux	5 595
- Capital des emprunts	2 829		
<b>TOTAL</b>	<b>12 603</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 603</b>

## CCAS

Compte administratif 2014 : excédent : 172.42

Budget primitif 2015 :

Dépenses : 3 000 (repas de Noël des aînés de la commune + Noël des enfants)

Recettes : 3 000 (excédent 2013 + subvention communale)



## POINT SUR LES TRAVAUX

### Plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg

La première tranche de travaux du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg est terminée. Ces travaux qui ont été réalisés en 2 parties ont permis de rénover totalement la rue de la mairie avec la suppression des caniveaux en ciment et des buses disgracieuses et la pose d'un caniveau central et de cheminements latéraux en pierres de lave ainsi qu'un nouvel enrobé.

Les 2 placettes devant le Centre de loisirs "Le préau" ont été rénovées avec la suppression d'une partie du muret et la pose d'un escalier, d'où l'on peut admirer le paysage de la plaine d'Issoire et des massifs du Sancy et du Cézallier, ainsi que la mise place d'une rambarde en métal vieilli à la place du grillage qui n'était pas conforme aux règles de sécurité.

Enfin, la fontaine de la Reine Margot a été mise en lumière.



Ces travaux ont été réalisés par les entreprises qui avaient été choisies à la suite d'un appel d'offres : ARTS-PIERRES SERVICE pour la fourniture des pierres, LORETO pour la pose de celles-ci et CYMARO pour la pose de l'enrobé.

Le coût total des travaux a été de 213 005 € HT pour la première partie financés par une subvention de 40% du Conseil régional et une subvention de 37% du Conseil

départemental et de 39 551 € pour la partie haute de la rue de la mairie financés par une subvention de 37% du Conseil départemental et une subvention exceptionnelle de 7 000 € du Ministère de l'intérieur.

J'ajoute que le délégué général des "Plus beaux villages de France" nous a félicités pour la grande qualité de ces travaux qui ont apporté une amélioration esthétique à la rue de la mairie et aux 2 placettes devant le centre de loisirs.

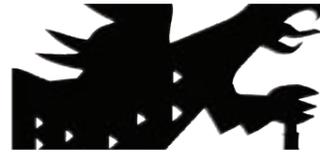
La seconde tranche du plan d'aménagement que nous prévoyons de réaliser au dernier trimestre 2016, sera conduite par le cabinet d'études CAP-PAYSAGES, maître d'œuvre, qui nous a remis un projet à partir des besoins que nous avons exprimés et qui étaient indiqués dans le plan d'aménagement initial, projet qui a été approuvé par le conseil municipal.

Celui-ci comprend l'aménagement et la mise en valeur de la butte, la rénovation des cheminements, la création d'un nouveau cheminement du sommet de la butte à l'église en passant le long des remparts qui effectuera ainsi une boucle permettant de ne pas descendre par le même chemin, la création d'un sentier d'interprétation sur la géologie et le volcanisme avec la pose de panneaux d'information sur le chemin montant à la butte en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Sauxillanges, la mise en valeur et en sécurité des orgues avec l'installation d'une rambarde et d'un fossé empierré au pied de celles-ci afin que personne ne puisse les escalader compte tenu du grave danger que représente la chute d'un morceau d'orgues, l'élagage partiel de la montée et du sommet de la butte pour recréer la vue à 360° qui existait auparavant sur le paysage et le changement du mobilier de pique-nique.

Le coût estimé de cette seconde tranche est de 93 300 €. Elle sera financée par une subvention de 40% du montant des travaux par le Conseil régional et de 30% par le Conseil départemental dans le cadre du Fonds d'intervention communal, le complément restant à la charge de la commune.

En outre, des travaux de consolidation des murs des remparts seront réalisés par le chantier d'insertion financé par la Communauté de communes du Pays de Sauxillanges.





## Station d'assainissement collectif de Commandaire

Après la première étude qui avait été réalisée par la société SECAE pour créer la station d'assainissement collectif du hameau de Commandaire, dont le coût estimé était de 300 000 €, nous avons adressé une demande de subvention à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne afin de financer ce projet.

Malheureusement cet organisme nous a informés qu'il ne finançait plus la création des stations inférieures à 100 équivalents/habitants ce qui est le cas de Commandaire.

Il n'était donc pas possible pour notre commune de financer un tel projet avec la seule subvention du Conseil départemental équivalente à 30% du montant des travaux de la station.

Aussi, avec l'aide du SIVOM de l'eau, nous avons organisé une réunion de concertation avec les différents partenaires de ce projet afin de trouver une solution. Finalement, nous avons proposé qu'une station d'assainissement soit créée pour les 15 habitations de Commandaire dont le dispositif d'assainissement n'est pas conforme à la réglementation, les autres qui sont des maisons récentes et dont le dispositif est conforme restant en assainissement individuel.

La SECAE a donc élaboré un nouveau projet tel que nous le souhaitons dont le montant estimé est de 144 000 € auquel il faut ajouter le coût de l'achat des emprises de terrain où seront implantés la station et le chemin d'accès.

Auparavant, nous devons réviser notre plan de zonage d'assainissement qui avait prévu la création de 5 stations d'assainissement collectif dans notre commune, une pour le bourg qui a été réalisée, les autres pour chacun des principaux hameaux.

C'était à une époque faste où les subventions étaient accordées sans trop de difficultés. Aujourd'hui ce n'est plus le cas et il nous faut adapter notre plan de zonage aux contraintes financières nouvelles.

Ainsi, seule la partie du bourg où les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement collectif et les 15 habitations du centre de Commandaire seront en zone d'assainissement collectif. Le reste de la commune sera placée en zone d'assainissement individuel.

Le conseil municipal a choisi la société SECAE, après une consultation de 3 cabinets d'études, pour réviser notre plan de zonage. Le coût de cette révision est de 3 000 € financée totalement par l'Agence de l'Eau et par le SIVOM de l'eau.

Lorsque cette révision sera faite, nous déciderons alors du moment où nous réaliserons cette station en fonction des ressources financières dont nous disposerons.

## Voirie

En 2015, après avoir terminé la partie haute de la rue de la mairie nous avons prévu de rénover la rue de la Générate, de la route départementale au parking, ainsi que la voirie autour du parking avec le solde du Fonds d'intervention communal 2013 – 2015 versé par le Conseil départemental. Après une consultation auprès de 3 entreprises pour effectuer ces travaux, nous avons choisi l'entreprise CYMARO dont le devis était le moins élevé soit 28 105 € HT.

Cette entreprise n'ayant pu réaliser ces travaux à la fin de l'année dernière comme nous l'aurions souhaité, ceux-ci seront effectués au cours du premier trimestre de l'année 2016.

Nous profiterons de ces travaux pour faire boucher les trous les plus importants qui présentent un danger sur les routes communales.

Au début de l'année 2016, le Conseil départemental nous a informés que le nouveau FIC (Fonds d'intervention communal) pour la période 2016 – 2018 a été fixé pour notre commune à 275 000 € HT d'investissements subventionnés par cette collectivité dont 89 535 € HT pour la voirie communale.

En 2016 nous utiliserons une partie de ce FIC pour financer la deuxième tranche du plan d'aménagement comme nous l'avons écrit précédemment.

En 2017, nous réaliserons un programme de réfection de voirie financé par ce FIC afin de remettre en état l'ensemble de la voirie communale.

Rappelons cependant que la subvention du Conseil départemental est dorénavant de 30% du montant des travaux au lieu de 37% antérieurement.

## Clocher de l'église

A la suite du complément d'études qu'a réalisé Mr LARVARON, architecte de l'église, et que nous avons adressé à l'Architecte des bâtiments de France pour validation, nous avons reçu un courrier de la directrice régionale des affaires culturelles nous faisant part de son appréciation sur ce complément d'études. Elle nous indique que celui-ci est fortement lacunaire car plusieurs points ne sont pas traités ou de façon partielle notamment l'analyse du sol et des fondations de l'église, l'origine des crevasses dans les murs, le risque d'écartement des murs à la base de l'édifice, la rénovation du beffroi dont une partie a été reconstruite en béton qui serait la cause de perturbations graves sur le clocher.

Ce courrier nous a énormément surpris car d'une part, c'était la première fois que la DRAC nous donnait son point de vue sur ce dossier qui était



conduit par l'architecte des bâtiments de France depuis le début du projet et d'autre part il remettait totalement en cause le travail effectué par l'architecte de l'église. Celui-ci, que nous avons contacté et à qui nous avons envoyé le courrier de la DRAC, prétend que ce qui lui ait demandé est déjà dans l'étude qu'il a réalisée. Face à cette situation inédite, nous avons demandé à la directrice de la DRAC de nous recevoir avec l'architecte afin que nous fassions le point sur ce dossier pour lequel nous bataillons depuis plusieurs années.

Après plusieurs semaines d'attente, nous avons été convoqués à une réunion à l'église d'Usson en présence de l'architecte des bâtiments de France et de 3 personnes de la DRAC.

Après une visite de l'église et du clocher et plus de 2 heures de discussions et j'ose le dire de palabres, un des agents de la DRAC nous a confirmé que notre église était en piteux état et qu'il serait nécessaire de faire des travaux rapidement, ce nous partageons totalement. Par contre, cette personne a ajouté qu'une étude sur le seul clocher n'était pas suffisante et que nous devions faire réaliser une nouvelle étude portant sur la rénovation de l'ensemble de l'église arguant que l'étude initiale était mal conçue, incomplète et peu pertinente.

Je ne vous cache pas que nous avons été à la fois consternés et particulièrement irrités que l'on nous dise cela maintenant alors que la première étude qui date d'une douzaine d'années avait été acceptée à l'époque puisque nous avons réalisé en 2008 la première tranche de travaux prévus qui était la rénovation de la toiture de l'église.

Finalement, le conseil municipal a décidé de surseoir pour l'instant à ce projet car il n'est pas possible actuellement de financer un projet de rénovation de l'ensemble de l'église.

## Classement de la butte

Comme nous l'avons expliqué dans le précédent bulletin municipal, le classement de la butte d'Usson en site naturel permettant de conserver notre label de "Plus beau village de France" semblait bien engagé. Mme CUELHES, inspectrice des sites à la DREAL nous avait laissé espérer que le classement ou l'inscription en site naturel de notre butte serait probablement acceptée par le ministère de l'environnement compte tenu de la qualité du site et du patrimoine architectural du village. Hélas, Mme CUELHES est partie à la retraite et ce projet n'a pas évolué pendant 2 ans malgré de nombreuses relances et sollicitations de notre part.

Finalement, nous avons reçu à la mairie d'Usson 2 personnes de la DREAL qui nous ont expliqué que notre demande ne pouvait pas aboutir car une nouvelle réglementation sur les classements et inscriptions actuellement en cours d'instruction prévoit la refonte totale de ces dispositifs et notamment la suppression des sites inscrits. Seuls seraient conservés les sites classés pour des sites exceptionnels ce qui n'est pas le cas de notre butte.

De plus ils nous ont confirmé que nous n'aurions pas du créer de zone constructible au pied de la butte et comme nous l'avait dit l'Association des "Plus beaux villages de France" lorsque nous avons reçu le renouvellement de notre label, nous devons maîtriser l'urbanisation dans cette zone car ces maisons contemporaines espacées dénaturent les lignes de construction du village ancien.

Les agents de la DREAL nous ont suggéré de créer une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) qui est une zone de protection dans un village ou une partie d'un village ce qui nous permettrait de bénéficier d'une seconde zone protégée.

Après avoir questionné "Les plus beaux villages de France" sur ce sujet, Mr Pascal BERNARD, délégué général de l'association nous a indiqué d'une part qu'une AVAP ne pouvait pas être considérée comme une zone protégée au regard de la charte de l'association car celle-ci doit être générée par un édifice classé ou inscrit "monument historique" et d'autre part que l'absence d'un second monument historique ou site naturel classé comme le prévoit la charte n'entraînerait pas un déclassement de notre village.

Par contre, il nous a rappelé que nous devons être "extrêmement vigilants" sur la qualité des constructions ou des rénovations de maisons ou de bâtiments existants et empêcher toutes constructions ou rénovations extérieures qui nuiraient à la qualité et à la cohérence urbanistique et esthétique de notre village car c'est surtout dans ce domaine que le risque d'être déclassé est le plus grand.

Aussi, nous demandons à tous les habitants d'Usson qui sont dans le périmètre protégé de venir à la mairie avant d'effectuer des travaux extérieurs pour y déposer un permis de construire ou une déclaration de travaux ou simplement se renseigner pour éviter des difficultés ultérieures.

En 2017, comme tous les 6 ans, une nouvelle expertise-qualité aura lieu dans notre village. Celle-ci est effectuée d'abord par le délégué général des "Plus beaux villages de France" qui visite le village, rencontre le maire pendant 2 heures environ puis fait un rapport détaillé avec photos et vidéos en fonction des 27 critères d'évaluation indiqués dans la charte de qualité de l'association (qualité urbanistique, qualité architecturale, aménagements et mise en valeur, développement, promotion, animation). Les membres de la commission qualité de l'association peuvent également visiter le village individuellement. La décision de renouvellement du label est prise ensuite au cours de la réunion de la commission qualité qui se réunit 2 week-ends par an. La commission peut renouveler le label sans réserve ou avec réserves en indiquant dans ce cas les points négatifs sur lesquels nous devons porter nos actions. La commission peut également déclasser un village qui ne respecte pas les critères de la charte soit provisoirement soit définitivement. Cela se produit chaque année pour un ou plusieurs villages classés, comme ce fut le cas l'an dernier pour Saint-Floret et Saint-Saturnin.





## PROJET DE PLU DE LA COMMUNE D'USSON

### Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est amené à remplacer les POS. En effet, les lois Grenelles et ALUR, prévoient la caducité des POS au 31 décembre 2015 pour les documents dont la procédure de révision n'aurait pas été engagée avant cette date.

La caducité du POS entraîne l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) sur les territoires communaux à compter du 1er janvier 2016.

Le fait d'engager la procédure de révision du POS en PLU avant le 31 décembre 2015 permet de prolonger la date de validité du document existant jusqu'au 27 mars 2017.

Le PLU devient l'outil principal de mise en œuvre de la politique urbaine de la commune. Il traduit, à partir d'un diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce programme d'urbanisme intègre les divers projets d'aménagement, exprime le projet politique de la commune en matière d'aménagement et précise le droit des sols. Ainsi, il nécessite l'élaboration d'un projet d'urbanisme prenant en compte des domaines aussi divers que l'urbanisme, le paysage, l'environnement, l'agriculture, la maîtrise foncière, la consommation énergétique... L'idée générale est donc de créer un document d'urbanisme capable de tenir compte des spécificités de la commune tout en intégrant la notion de durabilité dans la planification de son développement sur une vision à moyen terme (10-15 ans).

Le PLU se compose de plusieurs documents, à savoir :

- un rapport de présentation : état des lieux de la commune à un moment donné
- un règlement : détermine des règles de construction en fonction de chaque zone
- un document cartographique : carte des zones qui sont identifiées sur le territoire communal
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui est la traduction des choix politiques d'aménagement et de développement retenus par la commune pour les années à venir.

### Pourquoi un PLU pour la commune d'Usson ?

Lieu historique et touristique, notre commune est sensible à son règlement d'urbanisme.

En effet, l'église Saint-Maurice, inscrite à l'inventaire des monuments historiques, soumet l'urbanisme de notre village à la consultation des Architectes des Bâtiments de France.

Notre patrimoine est également reconnu par le classement de la commune d'Usson parmi les "plus beaux villages de France" depuis 1983.

Sachant les habitants d'Usson fortement attachés à l'image de notre village, il était donc inconcevable que notre commune n'ait plus de document d'urbanisme capable de donner une direction à notre développement et de mettre en valeur notre patrimoine.

Ainsi, le conseil municipal a voté le 2 mars 2015 une délibération engageant la révision du POS en PLU sur la base des objectifs ci-dessous :

- Mise en conformité du document d'urbanisme avec les lois Grenelles et ALUR, qui prévoit notamment la caducité des POS pour les documents dont la procédure de révision n'a pas été engagée avant le 31 décembre 2015.
- Revoir le développement urbain afin de le mettre en cohérence avec les prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud.
- Mettre en place des règles d'urbanisme à même de préserver le patrimoine bâti et l'aspect paysager de la commune d'Usson. Ce règlement devra tenir compte du périmètre de protection généré par l'église inscrite à l'inventaire des monuments historiques, soumis à consultation des Architectes des Bâtiments de France. Ce patrimoine est également reconnu par le classement de la commune d'Usson parmi "les plus beaux villages de France". Le PLU sera élaboré de façon à préserver ce classement, image forte de la commune.
- C'est pour cela, que la commune souhaite orienter le développement urbain essentiellement sur certains hameaux. Seuls les terrains situés dans le bourg pourront être maintenus en terrains constructibles.
- Faire le choix d'un développement urbain qui protège au maximum les espaces agricoles, naturels et forestiers du territoire de la commune d'Usson.
- Aménager et réhabiliter l'espace public afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et l'accueil touristique (par exemple : poursuivre le projet d'aménagement du bourg tel que la réfection de la rue du colombier menant de la place de la reine Margot au parking visiteurs, la création d'une terrasse piétonne sur la place de la reine Margot devant le



Point d'Accueil Tourisme, la rénovation et la mise en sécurité de la butte au-dessus du village...).

- Orchestrer le développement des énergies renouvelables en prévoyant leur intégration dans le patrimoine bâti et paysager afin d'en limiter les impacts négatifs.

- Conserver et réhabiliter les chemins communaux favorisant les déplacements doux des usagers et participant à l'amélioration du cadre de vie.

### Où en sommes-nous ?

Suite à la délibération, nous avons rédigé avec nos partenaires (Communauté de communes du Pays de Sauxillanges, DDT, Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, CAUE) le cahier des charges en vue de lancer la consultation nous permettant de recruter un bureau d'étude en charge de l'élaboration de notre PLU.

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie les 12 octobre et 12 novembre 2015, a proposé au conseil municipal de retenir le cabinet d'étude TOPOS, basé à Clermont Ferrand, selon les critères annoncés (prix, compétences, expériences et délais). Ce choix a été approuvé lors du conseil municipal du 30 novembre 2015.

Ce bureau d'étude aura donc pour mission de réaliser notre PLU d'ici le 27 mars 2017, en concertation avec les habitants, les élus et nos partenaires territoriaux.

Le temps fort de ce projet consistera en la réalisation du PADD, qui a pour fonction de décrire le projet de développement durable de la commune. Le conseil municipal mettra alors en place tous les moyens à sa disposition pour vous informer et vous associer à l'élaboration de ce document.

Les mesures d'information et de partage retenues sont :

- l'affichage d'informations relatives à l'avancement du PLU en Mairie.
- l'organisation de réunions publiques d'information.
- des publications sur l'avancement du PLU dans le bulletin municipal.
- la tenue à disposition aux heures d'ouverture de la mairie d'un registre de concertation destiné à recueillir vos avis.

### Quel coût pour la commune ?

L'offre du cabinet d'étude retenu (TOPOS) se monte à hauteur de 27 050 € HT, étude environnementale comprise.

Le fait d'avoir voté dès le mois de mars 2015 la révision de notre PLU, nous a permis d'obtenir d'ores et déjà un accord favorable à l'obtention d'une dotation de l'Etat. Cette dotation doit se situer aux environs de 60% du coût du PLU. Le coût de l'opération pour la commune devrait donc avoisiner la somme de 10 000 € HT.

## Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le contenu du PADD est précisé par les articles L 123-1-3 et R.123-3 du Code de l'urbanisme.

Il a pour fonction de présenter le projet communal pour les années à venir.

Il s'agit de définir un projet urbain global intégrant la mixité sociale, l'utilisation foncière optimale, les besoins fonciers pour assurer le développement de la commune, les besoins en transports, les réseaux, le respect de l'environnement, la protection du patrimoine et sa valorisation, la réduction des risques et les préoccupations des habitants.

Le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ce projet doit atteindre les objectifs posés par les articles L.110 et L.121-1 du Code de l'urbanisme, soit par exemple :

- traiter les espaces et voies publiques,
- assurer la desserte par les réseaux,
- aménager des zones à urbaniser et notamment d'éventuelles zones d'aménagement concerté,
- définir des dispositions paysagères, urbaines et architecturales,
- déterminer des mesures de protection de l'environnement et de réduction des risques (espaces boisés classés, secteurs sauvegardés et secteurs protégés à constructibilité limitée voir interdite...),
- préserver la biodiversité (continuités écologiques)
- étudier la faisabilité des emplacements réservés afin d'avoir un juste besoin en surface à réserver,
- préciser les procédures foncières, opérationnelles et fiscales envisagées,
- aborder la question des énergies (lutte contre le changement climatique)...

Élaborée en concertation avec la population, cette phase fera l'objet d'une présentation et d'échanges avec les personnes publiques associées et avec les acteurs locaux.

Ce travail se traduit par la production d'un document qui doit exposer, de façon claire et concise, les choix de la commune : orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il doit mettre en relief la faisabilité des opérations envisagées et leur adéquation avec les réseaux divers, l'environnement et les finances communales.



## UNE RETRAITE BIEN MERITEE

A l'occasion du départ en retraite de Joëlle VIGNAL, secrétaire de mairie à Usson depuis 33 ans, Daniel GIRAUD, Maire d'Usson, a invité les conseillers municipaux, les anciens conseillers municipaux et les présidents des associations à une cérémonie pour lui exprimer, au nom de tous, sa reconnaissance pour le travail qu'elle a accompli.

Après avoir remercié les personnes qui étaient présentes ce soir-là, il s'est adressé à Joëlle : "On a coutume de dire à cette occasion que c'est une page qui se tourne. C'est plutôt un livre qui se ferme, le livre de votre vie professionnelle que vous avez écrit page après page et qui, même s'il n'est pas été édité, restera dans la mémoire collective de notre commune".

Rappelant qu'elle a débuté sa carrière en 1982 à une époque où l'on écrivait beaucoup de documents à la main, le maire a expliqué qu'elle a avait du se former, acquérir des compétences nouvelles et s'adapter sans cesse aux progrès de plus en plus rapides de l'informatique, de la bureautique et au développement exponentiel de la complexité des procédures administratives. De plus, le champ d'intervention de la commune s'est fortement agrandi avec la création des syndicats intercommunaux, des communautés de communes, des pays et autres structures administratives ou associatives avec lesquelles les communes travaillent.

Après avoir précisé que la fonction de secrétaire de mairie est passionnante, enrichissante et valorisante même si elle est parfois difficile car elle comporte de multiples tâches qu'il faut mener en même temps, le maire a ajouté que Joëlle qui était souvent le premier lien entre la commune et ses habitants "a toujours fait preuve d'écoute, de compréhension, et de compétence pour répondre à tous".

Enfin, il lui a confié "qu'il garderait d'elle le souvenir d'une personne toujours d'humeur égale, plutôt enjouée et souriante malgré les difficultés, consciencieuse, travailleuse, clairvoyante et dotée d'une grande connaissance des autres".

Il a terminé en la remerciant affectueusement pour tout ce qu'elle a fait et lui a souhaité de "vivre une magnifique et longue retraite, de profiter pleinement de sa famille, de ses petits enfants qu'elle aime tant et surtout de penser à elle, elle qui a si souvent pensé aux autres".

Pour remplacer Joëlle, nous avons recruté Sylvie BARLET qui a travaillé avec Joëlle au mois de septembre et octobre 2015 et qui occupe la fonction de secrétaire de mairie depuis le 1er novembre. Nous souhaitons à Sylvie qui est également secrétaire de mairie dans la commune de Madriat la bienvenue dans notre commune et beaucoup de réussite et de satisfaction dans sa vie professionnelle. Cette cérémonie s'est terminée par la remise de cadeaux et un apéritif très convivial.



## L'ECOLE DE SAUXILLANGES

L'école de Sauxillanges accueille des enfants de notre commune.

Pour l'année scolaire 2015/2016, les élèves sont répartis sur 8 classes.

L'école maternelle qui regroupe les trois classes de maternelles compte 55 élèves.

L'école élémentaire qui regroupe les niveaux du CP au CM2 compte 120 élèves.

Nouveautés 2015 : La mairie de Sauxillanges a mis en place les activités périscolaires parmi lesquelles des activités de sport, arts plastiques, musique, nature sont proposées aux enfants.

A partir de la rentrée 2016, la Communauté de Communes souhaite prendre la compétence des rythmes scolaires pour proposer une offre équivalente sur les différentes écoles et faciliter la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Les rythmes scolaires seront discutés entre les parents d'élèves, les professeurs des écoles et la commune afin de trouver la meilleure solution pour adapter au mieux les horaires aux besoins des enfants et aux contraintes de la collectivité tout en prenant en compte les projets éducatifs mis en place par les établissements.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES

### DU PAYS DE SAUXILLANGES

Depuis le 1er janvier 2014, suite à la refonte de la carte intercommunale décidée par l'Etat, notre commune a rejoint la Communauté de communes du Pays de Sauxillanges.

Cette communauté regroupe 17 communes : Bansat, Chaméane, Egliseneuve-des-Liards, Lamontgie, Le Vernet-la-Varenne, Les Pradeaux, Parentignat, Sauxillanges, Saint-Etienne-sur-Usson, Saint-Genès-la-Tourette, Saint-Rémy-de-Chagnat, Saint-Quentin-sur-Sauxillanges, Saint-Jean-en-Val, Saint-Martin-des-Plains, Sugères, Usson, Varennes-sur-Usson.

Elle compte 6 692 habitants pour une surface de 202,58 km<sup>2</sup>.

Président : Vincent CHALET (Maire de Sauxillanges).

Vice-Présidents : François CREGUT (Maire de Saint-Martin-des-plains), Françoise BOURGNE (Maire du Vernet-la-Varenne), Annie MALORON (Maire de Bansat), José FANJUL (Maire de Saint-Rémy-de-Chagnat).

### Fonction :

La Communauté de communes a pour objectif de mutualiser les moyens des communes adhérentes et de développer ensemble des projets qu'une commune seule ne pourrait pas supporter financièrement. Elle s'ouvre sur une réflexion entre élus permettant de conduire le développement du territoire de manière cohérente.

### Compétences :

Notre communauté de commune agit dans divers domaines tels que l'économie, les services à la personne, le social, l'enfance/jeunesse, le développement touristique, le développement agricole, le logement, l'environnement et l'aménagement du territoire.

### Représentants de notre commune au sein du conseil communautaire et des commissions de travail :

Si les décisions sont votées par le conseil communautaire, chaque domaine de compétence fait l'objet d'une commission de travail ouverte à tous les élus du territoire, ce qui est une spécificité de notre Communauté de communes.

Les représentants de notre commune dans ces instances :

- Conseil communautaire : Daniel GIRAUD et Bertrand LIVET
- Commission "Dynamiques économiques" (zone artisanale de Saint-Rémy-de-Chagnat, agriculture, e-commerce, accompagnement des porteurs de projets, emploi...) : Bertrand LIVET
- Commission "Attractivité et aménagement du territoire" :
  - Développement du tourisme (projets touristiques, hébergement, comité de jumelage, Pays d'art et d'histoire...) : Daniel GIRAUD, Bertrand LIVET, Marie-Hélène SAUVADET
  - Développement culturel/Animation (saison culturelle) : Marie-Hélène SAUVADET
  - Politique de l'habitat/Urbanisme (logements sociaux, Programme d'intérêt général, rénovation des façades...) : Bertrand LIVET
- Commission "Environnement et énergie" : Marie-Hélène SAUVADET
- Commission "Services à la population" :
  - Enfance/Jeunesse (relais d'assistantes maternelles, Halte-nounous, centre de loisirs, rythmes scolaires et temps d'activités périscolaires...) : Cécile BOSSE
  - Services à la personne (services aux personnes âgées, portage de repas, contrat local de santé...) : Béatrice GILLARD

### Aide au ravalement des façades

La Communauté de communes du Pays de Sauxillanges propose également une aide pour le ravalement des façades des bâtiments de plus de 50 ans et visibles du domaine public. Cette aide se situe à hauteur de 15% du montant HT des travaux, plafonnée à 1 000 €.

Le dossier de demande de subvention est à envoyer avant le début des travaux car le passage des architectes du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) est indispensable pour l'obtention de l'aide, les projets de réfections de façades devant satisfaire à des attentes esthétiques. Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) sont également consultés le cas échéant.

Notre représentant sur la commune d'Usson au sein de la commission Politique de l'habitat, de l'urbanisme et du patrimoine : Bertrand LIVET

# COMMUNAUTE DE COMMUNES



- Chantier d'insertion (restauration du petit patrimoine local) : Gabriel CHANAL, Bertrand LIVET
- Commission "Gestion intercommunale" (budget, projet de territoire, schéma de mutualisation...) : Bertrand LIVET, Gérard VERNET

## Actions et projets de la Communauté de communes sur la commune d'Usson :

- Actés :
- Embauche des agents d'accueil du point info sur la durée de la saison touristique
  - Réalisation du diagnostic d'accessibilité des bâtiments publics en 2015
  - Clôture de la saison culturelle sur 2 jours, les 6-7 juin 2015
  - Chantier d'insertion : consolidation et réfection de murets en 2016
  - Elaboration d'un plan touristique pour le parking visiteur en 2016
  - Aide technique à la réalisation du PLU en 2016 et 2017

- A l'étude :
- Réalisation de signalétique dans le cadre de la seconde phase du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg
  - Financement de la rénovation de la scénographie du point accueil tourisme
  - Financement d'un sentier d'interprétation sur le pourtour de la butte sur le thème de la géologie et du volcanisme

## Coordonnées de la Communauté de communes du Pays de Sauxillanges :

10 rue d'Aucène – 63490 Sauxillanges  
Tél. : 04.73.96.37.62  
Email : cc.pays.sauxillanges@wanadoo.fr  
Site : www.cc-sauxillanges.fr  
Horaires d'accueil :  
du lundi au vendredi  
9h-12h / 13h30-17h



## La saison culturelle de la Communauté de communes

En septembre 2014, la Communauté de communes inaugurerait sa première saison culturelle dans l'enceinte du château de Montfort au Vernet-la-Varenne. Pièces de théâtre, spectacles de danse et concerts étaient au programme. L'objectif est de proposer dans chaque commune, au fil des saisons, des spectacles de qualité à des prix très abordables, grâce au concours des associations locales qui sont associées à l'organisation des manifestations.

C'était d'ailleurs le cas du Comité d'Animation d'Usson lors de la clôture de cette première saison, qui s'est déroulée dans les rues de notre village le week-end du 6-7 juin 2015. A cette occasion, les bénévoles du Comité d'Animation et les élus d'Usson, soutenus par des élus et agents de la Communauté de communes en charge de l'organisation de la saison culturelle, se sont remontés les manches afin de vous proposer sur deux jours des spectacles gratuits, financés par la Communauté de communes. Au programme : spectacle pour enfants, chorales, concert et spectacle de rue.

Notez que la saison culturelle 2015-2016 a d'ores et déjà débutée. Pour rappel, le programme vous a été distribué avec le bulletin d'information de la Communauté de communes.



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## La nouvelle réforme territoriale : la Loi NOTRe

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, votée par l'Assemblée Nationale et le Sénat, s'inscrit dans la volonté de l'Etat de réformer les compétences et la nature des collectivités territoriales. Différents textes législatifs (ALUR, MAPAM, NOTRe...) favorisent la région et l'intercommunalité. Si la réforme des régions est déjà effective suite à l'élection régionale de décembre 2015, celle des intercommunalités doit être mise en place au 1er janvier 2017.

## Ce qui va changer :

L'Etat veut créer de nouvelles intercommunalités agissant au niveau des bassins économiques, afin de permettre, grâce à la mutualisation des moyens, une politique de développement et d'aménagement cohérente sur l'ensemble du territoire (emploi, transports, financement des infrastructures, tourisme, environnement...). On peut penser qu'à terme, les Communautés de communes seront dotées de nouvelles compétences provenant des compétences actuelles des communes et des départements.

Ainsi, la Loi NOTRe prévoit la mise en place de Communautés de communes d'au moins 15 000 habitants. Chaque Préfet a donc en charge d'établir le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale dans son département. Ce schéma prévoit de passer dans le Puy-de-Dôme de 44 Communautés de communes à 14. En ce qui nous concerne, notre territoire sera organisé autour du pôle urbain d'Issoire et verra la fusion de 8 Communautés de communes (Ardes Communauté, Bassin Minier-Montagne, Coteaux d'Allier, Couzes-Val d'Allier, Issoire Communauté, Lembron-Val d'Allier, Pays de Sauxillanges, Pays et Couzes). Il est donc prévu que la Communauté de communes du Pays de Sauxillanges soit membre de ce nouvel Etablissement Public de

Coopération Intercommunale (EPCI) qui comptera 92 communes et s'établira sur le territoire actuel du Pays d'Issoire (moins La Godivelle).

Il va de soi que le projet de cette nouvelle Communauté de communes a fait couler beaucoup d'encre et soulevé de nombreuses inquiétudes, notamment l'éloignement de la proximité locale et les problèmes liés à la gouvernance d'un EPCI amenée à compter quelques 130 délégués. Il est prévu par la loi que les élus soient consultés sur ce projet, le préfet conservant le pouvoir de décision finale. Dans ce contexte, et après concertation, les élus du territoire approuvent majoritairement la cohérence géographique et économique du territoire retenu par le Préfet. Par contre, un grand nombre d'élus souhaite pouvoir fusionner nos communautés de communes sans précipitation, car ce projet nécessite un travail de préparation important (harmonisation des compétences, regroupement des agents...).

Ainsi, à l'instar de la Communauté de communes du Pays de Sauxillanges, le conseil municipal d'Usson s'est positionné de façon favorable à ce projet, mais souhaite un report au 1er janvier 2020 pour sa mise en œuvre.





## LE CONTRAT TERRITORIAL : L'EAU-MERE ET LE RUISSEAU DES PARCELLES

*“Les bassins versants de l'Eau-Mère et du ruisseau des Parcelles restent globalement des cours d'eau aux caractéristiques écologiques encore bien conservées, qui constituent un réservoir biologique. Cependant, il est nécessaire de préserver voire d'améliorer cet existant qui reste fragile.” - V. Amaridon*

Découlant de la réglementation sur l'eau (Directive Cadre européenne sur l'Eau, loi Grenelle II...), un contrat territorial de milieux aquatiques est un outil technique et financier de gestion de la ressource en eau. Il traduit la volonté des collectivités locales de redonner aux milieux aquatiques et aux zones humides toute leur place “dans la perspective d'un développement durable et harmonieux du territoire”.

Recruté en septembre 2012, un animateur, M. Vincent Amaridon, a eu pour mission d'élaborer un projet de contrat territorial sur les bassins versants de l'Eau-Mère (hors Ailloux) et le ruisseau des Parcelles, un territoire de 216 km<sup>2</sup> intéressant 24 communes mais aussi propriétaires (de biefs et de moulins...), exploitants agricoles, forestiers... Un contrat qui s'inscrit dans la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Allier Aval.



Depuis le 1<sup>er</sup> comité de pilotage de janvier 2013 permettant de présenter la démarche aux élus, aux partenaires techniques et financiers, suivi d'autres réunions avec les usagers et les propriétaires, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts... La phase d'élaboration (étude, diagnostic mené par le bureau d'études Géonat et M. Amaridon avec la participation des acteurs) a permis d'identifier les principales problématiques de nos cours d'eau : altérations des berges et de la morphologie entraînées par des pratiques agricoles et sylvicoles inadaptées, développement des espèces invasives, segmentation des cours d'eau par des seuils, nécessité de gérer et préserver les zones humides, volonté de réappropriation de la rivière par la population, etc. Des enjeux plus ou moins prioritaires ont été ensuite définis. De là, il s'agit de chiffrer et de mettre en œuvre un programme d'actions planifiées sur 5 ans, ainsi que de définir les indicateurs de suivi et d'évaluation du programme.

Le 03 septembre 2014, ce contrat territorial de milieux aquatiques a été signé à Sauxillanges par les Communautés de Communes du Pays de Sauxillanges (porteur du projet), du Haut-Livradois, du Bassin Minier Montagne et les partenaires financiers ; il est le 1<sup>er</sup> à être mis en œuvre sur ce territoire.

Cet outil devrait permettre la préservation et l'amélioration de la qualité des cours d'eau sur ce territoire. Un programme d'actions prévisionnel a été mis en place et planifié sur la période 2014-2018. Le coût prévisionnel est d'environ 2 millions d'euros répartis sur 4-5 ans entre les 3 Communautés de communes et surtout financé à hauteur de 77,7% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental 63 et la Région.

Une enquête publique a été réalisée en septembre 2015.

Trois volets d'actions sont prévus :

- actions de communication et de sensibilisation auprès de la population (usagers, riverains, scolaires) pour développer la prise de conscience de la nécessité d'avoir des gestes respectueux de l'environnement,
- gestion quantitative collective et raisonnée de la ressource en eau,
- restauration du milieu aquatique.

Pour en savoir plus sur les actions du Contrat Territorial, si vous avez des remarques ou un projet en lien avec les cours d'eau du Contrat Territorial, pensez à prendre contact avec la Communauté de communes du Pays de Sauxillanges.

**Contact :** Vincent AMARIDON - Tél. : 04 73 96 37 62



## LES SERVICES A LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAUXILLANGES

La Communauté de communes du Pays de Sauxillanges s'est engagée dans la reprise ou la mise en œuvre de services à la population qui peuvent apporter des solutions pour faciliter la vie au quotidien des citoyens de notre commune. Elle contribue à la qualité de vie dans nos villages.

### Les services à la population c'est quoi ?

#### Un service enfance jeunesse avec :

##### - Le relais d'assistantes maternelles (RAM)

Il a un rôle d'information, d'accompagnement et de rencontres pour les familles et les assistantes maternelles. Pour les familles : l'animatrice du RAM peut vous fournir la liste des assistantes maternelles agréées (actuellement 60 sur le territoire) et vous accompagner dans vos démarches administratives découlant de votre statut d'employeur. Pour les assistantes maternelles : le RAM propose tout au long de l'année des ateliers d'éveil, des activités en groupes (motricité, lecture...) et des sorties (à la ferme, visite de la caserne des pompiers). Le RAM est également un soutien administratif pour les assistantes maternelles (formation, contrat, réglementation, conférences...)

##### - La halte « nounous »

Ce service proposé depuis 2014 permet de compléter les solutions de garde d'enfants sur le territoire. Il assure un accueil ponctuel des enfants chez les assistantes maternelles pour répondre aux besoins des parents pour des gardes de quelques heures (rendez-vous médical, temps libre...).

Le tarif est compris entre 2 € et 4,50 € de l'heure selon votre quotient familial. Vous devez vous inscrire une semaine à l'avance auprès de la Communauté de communes qui vous mettra en relation avec une assistante maternelle disponible.

Votre contact : Aline ESPEIL - Animatrice du RAM

Tél. : 04.73.96.37.62 Email : ccps.ram@laposte.net ou haltenounous@gmail.com

##### - L'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs propose des animations pour les enfants de 3 à 11 ans durant les vacances scolaires (sauf celles de Noël) à la maison des Prairies, à Sauxillanges.

Les activités proposées sont diverses et variées : piscine, initiation au roller, équitation, rugby, hockey, baby athlétisme, baby tennis, visite et ateliers à la ferme, cinéma, atelier cirque, chasse à l'arc...

Le tarif varie entre 6 € et 12 € la journée selon le quotient familial, cantine et goûters inclus. Des tarifs spéciaux sont appliqués pour certaines sorties.

Depuis 2015, une garderie payante est mise en place pour accueillir les enfants de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30.

Nouveauté 2016 : Un nouveau service sera proposé aux 12-14 ans sous la forme d'un ou deux camps par an et des semaines thématiques d'activités en salle.

Un mini camp de 4 jours est déjà programmé en février 2016 sur le thème des chiens de traîneaux à Cap-Saint-Front.

Votre contact : Sonia MACHEFFE - Directrice de l'accueil de loisirs

Tél. : 04.73.96.37.62

# SERVICES A LA PERSONNE



## Un service aux personnes âgées ou dépendantes avec :

### - Un service de portage de repas à domicile

Ce service de portage de repas à domicile permet aux personnes qui ont des difficultés pour préparer leurs repas (personnes âgées, handicapées, malades ou en convalescence) de se faire livrer des repas complets et équilibrés.

Les repas sont préparés par l'EPHAD Charles Andraud de Sauxillanges.

Ils peuvent être pris sur une courte période, ponctuellement ou de façon permanente.

Ils peuvent être adaptés au régime des personnes.

Le coût du repas est de 7,10 € depuis le 1<sup>er</sup> février 2016.

### - Maison de santé

L'objectif de la maison de santé du Vernet-la-Varenne est de maintenir l'offre de soins en milieu rural avec de bonnes conditions d'accueil.

### - Bus des montagnes

Le bus des montagnes vous propose, sans conditions d'âge ni de ressources, de vous emmener sur les marchés d'Issoire, de Sauxillanges ou du Vernet-la-Varenne. Simple d'utilisation, il vous suffit de réserver par téléphone auprès de l'agent d'accueil de la Communauté de communes. Un taxi passera alors vous prendre pour vous emmener sur le marché désiré.

Tarif :

- aller-retour pour Sauxillanges et le Vernet-la-Varenne : 4 €

- aller-retour pour Issoire : 8 €

Le bus des montagnes est également mis en service à l'occasion de grands événements comme la Foire exposition de Clermont ou le Sommet de l'élevage.

## Un service en faveur de l'insertion professionnelle avec :

### - Le chantier d'insertion

Afin de favoriser la réinsertion professionnelle, la Communauté de communes du Pays de Sauxillanges met en place tout au long de l'année des chantiers d'insertion. Constitués de 8 personnes en insertion professionnelle et d'un encadrant, ces chantiers interviennent sur la préservation du petit patrimoine de nos communes. En 2016, notre village accueillera un chantier ayant pour objectif la restauration et la consolidation de murs et murets anciens.

### Pour tout renseignement s'adresser à :

Communauté de communes du Pays de Sauxillanges

2 place Saint Martin - 63490 SAUXILLANGES

Tél. : 04.73.96.37.62

Email : cc.pays.sauxillanges@wanadoo.fr

Vos représentants sur la commune d'Usson au sein de la commission services à la population :

Cécile BOSSE, Gabriel CHANAL, Béatrice GILLARD et Bertrand LIVET

## Autres services aux personnes âgées ou dépendantes :

### - EHPAD :

Un établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes est présent sur le territoire, sur la commune de Sauxillanges. L'EHPAD est une solution lorsque le maintien à domicile devient difficile pour des raisons médicales ou pour rompre la solitude.

### - La téléassistance

En cas de chute, de malaise et sans décrocher votre téléphone, un petit appareil vous permet d'appeler directement les sapeurs-pompiers ou le SAMU.



# SERVICES A LA PERSONNE

### - L'ADMR (Service d'Aide à Domicile en Milieu Rural) :

Ce service permet aux personnes malades ou dépendantes, de pouvoir continuer à vivre chez elles en évitant tout déracinement de leur environnement habituel tout en bénéficiant de soutien et d'une aide pour le ménage, l'entretien du linge, la préparation des repas, les courses, la toilette, les soins d'hygiène simple.

ADMR Sauxillanges

Mairie

6 place de l'ancienne poste - 63490 SAUXILLANGES

Tél. / Fax : 04.73.96.87.96 - Email : admrsauxillanges@yahoo.fr

### - Les ateliers mémoire

Vous avez plus de 55 ans ? Vous pouvez participer aux ateliers-mémoire régulièrement organisés dans les locaux de la Communauté de communes pour améliorer votre mémoire de façon ludique et conviviale.

### - Ateliers cuisine

Des ateliers cuisine sont proposés à partir de janvier 2016 par le CLIC.

Pour tout renseignement ou difficulté particulière (santé, nutrition, démarches...) concernant les personnes âgées s'adresser au :

CLIC Issoire-Bassin Minier-Montagne

11 rue Espagnon - 63500 ISSOIRE

Tél. : 04.73.89.67.38

## Vous avez dit bon plan ? Le Point Visio Public

Il s'agit de bornes permettant de se connecter avec des services publics comme la CAF, Pôle Emploi, MSA, CRAM, URSSAF... sans avoir besoin de se déplacer dans leurs locaux. Des agents sont disponibles pour répondre à distance à vos interrogations.

Deux bornes sont actuellement en service :

- Le Vernet-la-Varenne à l'office de tourisme.
- Sauxillanges à la mairie.

## LA CARTE FREE PASS

Les communes environnantes d'Issoire peuvent signer une convention avec la ville d'Issoire afin que leurs jeunes, âgés de 11 à 20 ans inclus, puissent bénéficier des avantages de la carte FREE PASS, mise en place par la municipalité issoirienne. Valable toute l'année scolaire, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, cette carte gratuite permet aux jeunes d'obtenir :

- des réductions et des avantages auprès d'associations, de commerces et de services municipaux (médiathèque, spectacles, centre aqualudique).
- d'un carnet de 5 tickets "Temps Libre" de 5 € (coupons de réduction "loisirs et culture"), soit 25 € au total.
- d'un "Chèque Lire" de 10 €.

Le conseil municipal d'Usson, sollicité par des parents afin d'étudier la possibilité de notre commune de souscrire à ce dispositif, s'est prononcé favorablement à la signature d'une convention avec la ville d'Issoire. Le coût pour notre commune est de 35 € par an et par jeune ayant retiré sa carte FREE PASS auprès de la Maison des jeunes d'Issoire.

En 2016, 38 jeunes sont susceptibles de bénéficier de ce dispositif, ce qui résulte, en cas d'adhésion de l'ensemble des jeunes, à un geste potentiel de 1 330 € de la municipalité envers notre jeunesse.

Pour en bénéficier, il faut que les jeunes aillent retirer leur passeport à la Maison des Jeunes, Chemin de la fraternité à Issoire, munis d'une photo d'identité, d'une pièce d'identité ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone fixe ou portable, facture de gaz ou d'électricité).

Horaires d'ouverture :

- Périodes scolaires : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 16h30 à 18h30

- Vacances scolaires : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30

Tél. : 04.73.55.14.29

### En savoir plus :

<http://www.issuire.fr/Sports-loisirs-et-jeunesse/Maison-des-jeunes/La-carte-Free-Pass2>



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU PUY-DE-DÔME

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension, le S.I.E.G. représente les collectivités du Puy-de-Dôme et exerce le contrôle de la distribution d'énergie électrique dans tout le département. Il intervient en électrification sur les communes rurales et réalise les aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines. Il effectue également des travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'éclairage public, les installations sportives et les campings de collectivités locales.

Le S.I.E.G. fédère aujourd'hui les 470 communes du Puy-de-Dôme : 132 communes isolées, 338 communes regroupées en 28 secteurs intercommunaux et 47 E.P.C.I. (communautés de communes et syndicats intercommunaux) représentés par un ou plusieurs délégués.

Le comité du S.I.E.G. se réunit en assemblée générale 3 à 4 fois par an. En 2014, il est constitué de 289 délégués titulaires et 289 délégués suppléants (respectivement : Gérard VERNET et Christophe SAUVAGE pour USSON).



### Les missions du S.I.E.G.

#### Construction de réseaux :

- Extension du réseau : prolongement d'une ligne existante jusqu'à la zone à desservir. Cette activité concerne principalement les constructions neuves, les lotissements et les Z.A. (Zone d'Activité)
- Renforcement du réseau : le S.I.E.G. améliore la qualité de la fourniture, augmente la puissance des transformateurs. Il améliore l'esthétique des réseaux aériens dans les communes rurales et certaines communes urbaines (mise en souterrain ou en façade des installations existantes)

- Distribution électrique : le S.I.E.G. a confié l'exploitation de son patrimoine à ERDF par l'intermédiaire d'un contrat de concessions. Ce contrat comprend un cahier des charges qui fixe les droits et obligations du concessionnaire.

#### Eclairage public :

- Travaux neufs : le S.I.E.G. assure depuis près de 50 ans la réalisation des travaux d'éclairage public des communes qui le sollicitent, réalise les extensions de réseaux et remet en conformité les installations vétustes.

- Travaux d'entretien : le S.I.E.G. entretient les installations d'éclairage public des communes qui en font la demande.

#### Installations sportives :

le S.I.E.G. peut apporter son concours technique et financier pour l'éclairage des installations sportives ouvertes au public.

#### Mise en valeur des monuments :

le Syndicat réalise la mise en lumière des monuments, notamment ceux classés "monuments historiques".

#### Economie d'énergie :

le S.I.E.G. propose aux communes des diagnostics éclairage public, des études de réduction de puissance et d'extinction partielle, avec du matériel plus performant et moins énergivore.

#### Contrôle de concession :

conformément au cahier des charges de concession, le S.I.E.G. examine chaque année le compte rendu annuel de concession présenté par E.R.D.F. C'est l'occasion de vérifier la bonne application des clauses du cahier des charges et de définir des axes de progrès.

En savoir plus : [www.sieg63.com](http://www.sieg63.com)



activement à l'éducation environnementale sur son territoire

### 1/ Des actions auprès des jeunes publics : les enfants d'aujourd'hui sont les acteurs de demain

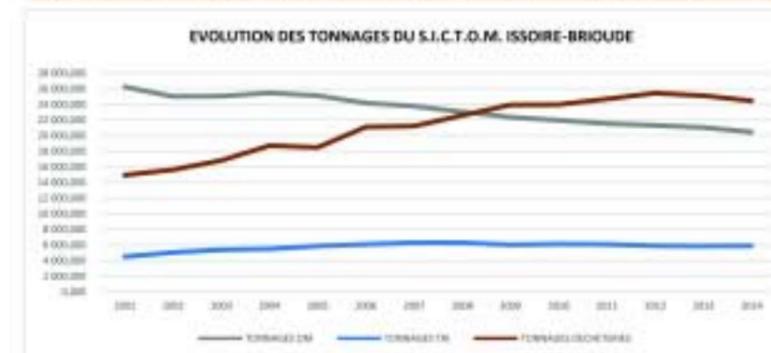
Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE poursuit sa mission en faveur de l'environnement à travers des animations et des ateliers avec le jeune public.

Chaque année, une cinquantaine de classes sont sensibilisées à la problématique des déchets et à leur impact sur notre environnement. Les thèmes abordés sont le gaspillage alimentaire, le tri des déchets avec une réflexion sur des achats « pauvres » en déchets, dans le respect des concepts du développement durable.

Résolument tourné vers l'avenir, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE participe activement à l'éducation au développement durable sur son territoire en menant des actions environnementales éducatives innovantes, avec une priorité « Travailler dans le présent, pour préparer le futur car les enfants d'aujourd'hui sont les acteurs de demain ».



### 2/ Collectes sélectives, ordures ménagères résiduelles, déchèteries : un service de proximité !



Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a pour compétence la collecte des ordures ménagères et des déchets assimilés qu'il effectue par le biais d'une collecte sans cesse modernisée et d'un maillage du territoire comprenant 6 déchèteries afin de réduire au maximum le gisement des déchets.

S'attachant à développer une gestion efficace et durable des déchets, les notions de service, de proximité et de qualité restent le fil conducteur des actions menées par le S.I.C.T.O.M.

### 3/ Réduction des déchets : le présent pour préparer le futur

Une des principales mesures du Grenelle 2 était de porter à 75 % le taux de valorisation des déchets collectés. En 2014, 87 % des déchets collectés sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE ont été valorisés. La valorisation matière consiste à traiter des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. La valorisation énergétique traite par incinération les déchets ménagers et assimilés non recyclables et non compostables.

Le Programme de Prévention des Déchets du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a permis une baisse du tonnage d'ordures ménagères sur son territoire. En 2014, 20 449 T 770 d'ordures ménagères ont été collectées soit une diminution supplémentaire de 2,75 % par rapport à 2013.

Grâce à l'implication des foyers, il est possible de réduire ces déchets au travers de plusieurs dispositifs :

- Le COMPOSTAGE : en 2014, 921 composteurs ont été distribués. 9 576 composteurs sont actuellement en place sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

- Il est toujours possible d'acquérir un composteur à tarif préférentiel (15 € pour un 320 litres et 20 € pour un 620 litres), en vente au bureau du S.I.C.T.O.M.

- L'autocollant STOP PUB, à apposer sur les boîtes aux lettres, est disponible au S.I.C.T.O.M. et en Mairies.



### 4/ Informations pratiques

**USSON** En 2014, sur la commune, ont été collectées :

- 7,340 tonnes de verre
- 59,306 tonnes d'ordures ménagères
- 17,068 tonnes d'emballages ménagers

L'équipe du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE reste à votre disposition pour tout renseignement au 04.71.50.32.92.

Adresse e-mail : [sictom.issuire-brioude@wanadoo.fr](mailto:sictom.issuire-brioude@wanadoo.fr)

Site Internet : [sictom-issuire-brioude.com](http://sictom-issuire-brioude.com)

### Ramassage des poubelles.

Au fil du temps, les habitudes s'installant, il apparaît qu'il y a de plus en plus de poubelles qui ne sont pas rentrées après le ramassage des ordures ménagères.

Afin de respecter et d'améliorer notre cadre de vie, la municipalité vous demande de sortir vos poubelles la veille ou le jour du ramassage et les rentrer dès que possible.

En effet, la commune s'investit dans la conservation et la valorisation de son patrimoine, notamment avec la réalisation du plan d'aménagement du bourg (réfection de la rue de la mairie, réhabilitation et sécurisation prochaines de la butte), le renouvellement du label "Plus beau village de France", les expositions estivales... Il est donc dommage que l'investissement collectif soit quelque peu entaché par le fait que des poubelles aient pris résidence dans nos rues.

Nous comptons donc sur votre civilité pour veiller à ce que ces poubelles égarées retrouvent le chemin de la maison.



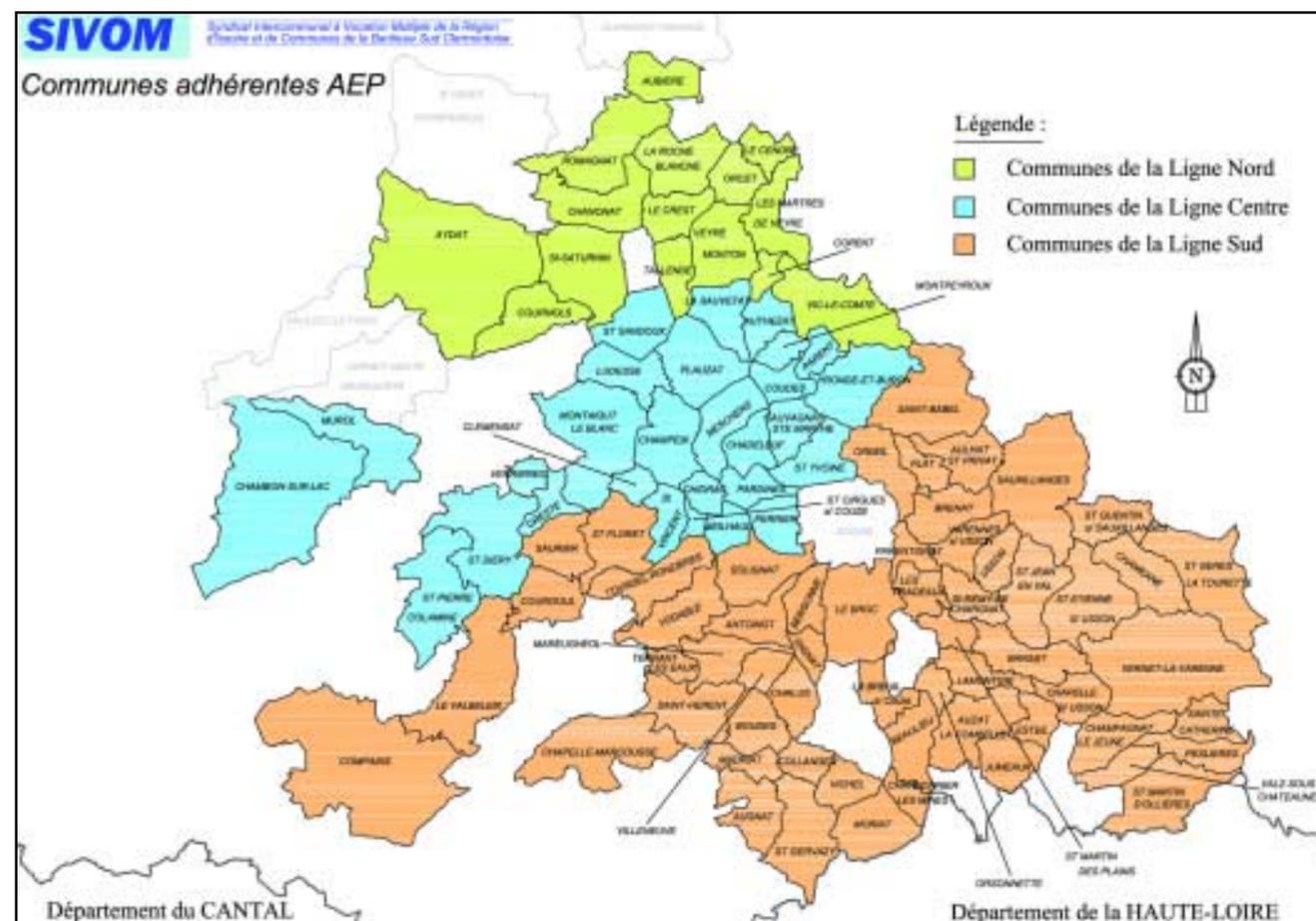
## LE SIVOM

### ET SES PRINCIPAUX ENJEUX

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région d'Issoire et de Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, créé en 1936, est chargé de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Il compte aujourd'hui 101 communes adhérentes et 7 collectivités "clientes", dont la ville d'Issoire, et se compose de 202 délégués élus, 2 par communes (Noëlle BAUBET et Bertrand LIVET pour Usson), et d'un bureau de 15 membres élus, l'exécutif étant assuré par un président (Jean-Paul BACQUET) et 4 vice-présidents.

#### Le réseau du SIVOM s'articule autour de trois lignes de distribution :

- la ligne Nord (15 communes) qui dessert toute la banlieue sud clermontoise, alimentée à partir des captages de Rouillas, du forage de Tourtour et du champ captant du Cendre.
  - la ligne Centre (28 communes) qui dessert les communes de Chambon, Murol, jusqu'à Coudes, Parent, Yronde, etc., alimentée à partir des captages de Dyane et de Durbize, dans le massif du Sancy.
  - la ligne Sud (58 communes dont Usson) qui dessert les communes de Compains, tout le secteur d'Issoire, toutes les communes du flanc ouest du Livradois jusqu'aux limites de la Haute-Loire, alimentée à partir des captages de Compains, Montcineyre, par la nappe alluviale du Broc et par le champ captant dit des "Plats d'Allier" à Orbeil.
- En cas de nécessité, les trois lignes sont interconnectées.



#### Missions et compétences principales :

- Assurer la distribution d'eau potable aux 86 748 habitants de l'ensemble des communes du syndicat (près de 44 500 abonnements). Dispersées sur un territoire de 1 200 km<sup>2</sup>, ces communes s'étendent sur une altitude variant de 350 m à 1 200 m, ce qui nécessite un grand nombre d'ouvrages et d'équipements pour réguler les pressions et répartir les débits.
- Garantir la qualité et la quantité de l'eau distribuée (plus de 10 millions de m<sup>3</sup> produits en 2014, 97,5 % de conformité bactériologique et 99,2 % de conformité physicochimique sur la production et la distribution, un rendement de réseau de 71,2 % (obligation réglementaire de 67,2 %)).
- Participer au développement et à l'aménagement du territoire en assurant l'extension et l'entretien du réseau (1817 km de réseau d'eau potable, 159 réservoirs, 102 ouvrages de pompage, une usine de traitement d'eau potable, 38 points de chloration ou de désinfection...).
- Accompagner dans leurs projets les communes désireuses de mettre en place des dispositifs d'assainissement collectif.
- Réaliser, dans le cadre de la loi sur l'eau, le contrôle des dispositifs d'assainissement non-collectif. Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) effectue les contrôles initiaux, de bon fonctionnement et d'entretien des installations, de conceptions de projets neufs, des réalisations d'installations neuves, ainsi que les diagnostics de vente.

Chaque année, le SIVOM réalise un programme de travaux conséquent d'extensions, de rénovation ou de renouvellement des réseaux dans les différentes communes du Syndicat. Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme subventionne la plupart de ces opérations à hauteur de 25%. En 2014, il a ainsi été investi 1,3 million d'euros de travaux dans les communes (renforcement, extensions et renouvellement réseaux) et 0,7 million d'euros dans des travaux d'intérêt syndical (opérations de sécurisation et de protection des captages, étude d'implantation de nouveaux forages, programme construire sans détruire, géoréférencement des réseaux, etc.). Le SIVOM bénéficie également de subventions conséquentes de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Entre 2007 et 2012, 3,8 millions de subventions ont été accordés pour financer des opérations d'assainissement et 0,5 million pour l'entretien et l'amélioration du réseau d'eau potable.

Concernant le prix de l'eau, la politique est de pratiquer le même tarif pour chaque commune adhérente. Seul diffère ensuite le prix de l'assainissement, en fonction des communes et en fonction du raccordement à un assainissement collectif ou individuel. La facture d'eau fait d'ailleurs maintenant clairement apparaître d'un côté le coût de la consommation d'eau et de l'autre le coût de l'assainissement.

#### Outre la poursuite des missions courantes, les grands enjeux à court terme sont :

- Le renouvellement du contrat de fermage.
  - En 2016, le SIVOM, propriétaire des infrastructures, doit décider suite à appel d'offres s'il continue à affermer son service d'eau potable à la Lyonnaise des Eaux ou à un concurrent.
  - Mise en place d'une politique de renouvellement de réseaux.
- Suite à différentes études, il est apparu nécessaire de mettre en place un véritable plan d'actions annuel de renouvellement des réseaux garantissant les performances souhaitées, la qualité de l'eau distribuée et définissant les investissements nécessaires pour mener à bien cette mission. L'étude menée par le SIVOM permet d'avoir une hiérarchisation des canalisations à renouveler. Le budget 2015 prévoit à cette intention une ligne de financement de 4,2 millions d'euros.

En conclusion, les collectivités adhérentes du SIVOM sont aujourd'hui confrontées à plusieurs défis dans le domaine de l'alimentation en eau potable : répondre à une demande croissante d'usagers, gérer au mieux une ressource renouvelable mais limitée, répondre aux exigences de qualité de l'eau et aux contraintes environnementales, mettre en place une politique ambitieuse de renouvellement des réseaux et enfin renouveler en 2016 le contrat d'affermage.

#### En savoir plus :

- Le site internet [www.lyonnaise-des-eaux.fr](http://www.lyonnaise-des-eaux.fr) offre maintenant un accès aux données relatives à la qualité de l'eau dans votre commune et un accompagnement renforcé dans vos démarches quotidiennes liées au service de l'eau.
- Rapport annuel 2014 du SIVOM consultable en Mairie.

#### Contacts clients Lyonnaises des eaux :

- accueil physique à Issoire : 10 avenue Pierre MENDES FRANCE
- accueil téléphonique :
  - Clientèle : 04 20 10 20 20 du lundi au vendredi de 8h à 19h / samedi de 8h à 13h
  - Urgence : 09 77 40 11 35



## Assainissement Non Collectif : entretien et contrôle de vos installations

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé en application de la loi sur l'eau de 1992 pour contrôler et veiller au bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif.

Pour notre commune, c'est le SIVOM de la région d'Issoire et de communes de la banlieue sud clermontoise qui est en charge du SPANC.

### Qu'est-ce que l'assainissement non collectif ?

C'est le traitement des eaux usées domestiques produites par une habitation qui n'est pas raccordée au réseau public de collecte des eaux usées (tout-à-l'égout). On trouve généralement ce mode d'assainissement (fosses septiques, par exemple) en milieu rural, car il est adapté techniquement et financièrement aux habitations isolées. Si ces installations sont défectueuses, mal installées ou mal entretenues, elles peuvent présenter un risque pour la santé ou pour l'environnement. C'est pourquoi l'installation doit être entretenue par son propriétaire et contrôlée régulièrement par le SPANC, afin de faire l'objet, si nécessaire, de travaux de réhabilitation.

### Contrôle périodique de votre installation

Les arrêtés du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012, entrés en vigueur le 1er juillet 2012, prévoient une rénovation progressive du parc d'installations d'assainissement non collectif. La loi impose au SPANC de visiter périodiquement les installations. Sur le territoire du SIVOM, le règlement de service prévoit le contrôle de bon fonctionnement en moyenne tous les 6 ans pour les installations classées conformes ou après 4 ans pour les installations non-conformes. C'est SUEZ Environnement qui est mandaté par le SIVOM et le SPANC pour réaliser ces contrôles à domicile.

Donc, suite au contrôle initial qui s'est tenu en 2010 sur notre commune, les nouveaux contrôles auront lieu au cours de l'année 2016. Vous en serez informé par courrier vous invitant à prendre rendez-vous avec l'agent chargé d'effectuer le contrôle.

Pour le contrôle des installations, les modalités de contrôle du SPANC sont précisées, en particulier les critères d'évaluation des risques avérés de pollution de l'environnement et de danger pour la santé des personnes. La nature et les délais de réalisation des travaux pour réhabiliter les installations existantes sont déterminés en fonction de ces risques.

### Une distinction est faite entre :

- les installations à réaliser ou à réhabiliter, pour lesquelles les contrôles de conception et d'exécution effectués par le SPANC déterminent la conformité à la réglementation en vigueur ;
- les installations existantes, pour lesquelles le contrôle périodique de bon fonctionnement, d'entretien et d'évaluation des risques avérés de pollution de l'environnement et des dangers pour la santé des personnes permettent d'identifier les non-conformités éventuelles et les travaux à réaliser.

### En cas de non-conformité, l'obligation de réalisation de travaux est accompagnée de délais :

- Absence d'installation : mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais.
- Installation existante non conforme présentant des risques avérés de pollution de l'environnement ou des dangers pour la santé des personnes : travaux obligatoires dans un délai maximum de 4 ans et en cas de vente dans un délai maximum de un an après la vente. Par exemple, sont concernées les installations avec ou sans fosse septique rejetant directement les effluents en surface ou dans un fossé.
- Installation existante non conforme, mais sans risques avérés de pollution de l'environnement ou de dangers pour la santé des personnes : travaux obligatoires uniquement en cas de vente dans un délai maximum de un an après la vente. Par exemple, sont concernées les installations munies de fosses septiques ne présentant pas de système d'épandage réglementaire à la sortie de la fosse, mais rejetant tout de même les effluents dans un puit perdu.
- installation présentant des défauts d'entretien ou des usures sur des éléments constitutifs : liste de recommandations à mettre en oeuvre pour améliorer le fonctionnement de l'installation.

### Habitations de notre commune concernées en 2016 par les contrôles du SPANC :

Les habitations concernées sur notre commune sont les habitations de plus de 6 ans ne pouvant être reliées à la station d'épuration du bourg ou à celle en projet pour le hameau de Commandaire (maisons anciennes du hameau, hors constructions récentes). Les maisons récentes peuvent donc également être concernées si le contrôle de conformité a été réalisé depuis plus de 6 ans. Pour information, les fosses septiques ou toutes eaux devront être visibles par le contrôleur afin d'être considérées comme existantes ; ainsi les fosses enterrées devront être dégagées avant le passage du contrôleur.

**En savoir plus :** [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr)



## EPF-SMAF Auvergne

### (Etablissement public foncier)

L'EPF-SMAF Auvergne est un établissement à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qui est créé pour une durée illimitée.

Il est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou toute personne publique toute acquisition foncière et immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions et d'opérations d'aménagement.

Il peut agir par voie d'expropriation, exercer tous droits de préemption, gérer pour le compte des collectivités les droits de délaissement.

### Adhésion à l'EPF-SMAF

Toute commune peut demander son adhésion à l'EPF. Les communautés de communes, les villes, les établissements publics de coopération intercommunale peuvent adhérer à l'EPF lorsque toutes les communes les composant sont déjà adhérentes.

L'EPF peut acquérir des terrains et immeubles à la demande des collectivités adhérentes.

Les acquisitions foncières sont réalisées sur la base d'une évaluation faite par le service des domaines de l'Etat.

L'EPF entretient les immeubles qu'il acquiert et engage tous travaux de confort ou de démolition mais ne participe pas à l'aménagement des terrains et immeubles dont il est propriétaire pour le compte des collectivités adhérentes.

La commune d'Usson est adhérente depuis 1991.

### L'EPF-SMAF Auvergne est composée de :

- 535 communes (soit 803 693 habitants)
- la région Auvergne
- les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme
- 41 établissements publics de coopération intercommunale
- 21 syndicats
- 3 organismes socio-économiques associés.

### Election du Conseil d'Administration de l'EPF-SMAF Auvergne :

L'assemblée générale a élu les nouveaux membres titulaires et suppléants du conseil d'administration de l'EPF-SMAF Auvergne qui se compose ainsi :

Président :	M. Alphonse BELLONTE (maire de Saint- Nectaire)
Vice-présidents :	M. BERNARD (adjoint au maire de Clermont-Ferrand)
	Mme LEMPEREUR (maire de Montaigut-en-Combrailles)
	Mme PICHARD (adjointe au maire de Riom)
	M. PRONONCE (maire du Cendre)

**Représentants d'Usson à l'EPF-SMAF :** Noëlle BAUBET et Mickaël FONTANET



### Quel est le rôle du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud ?

Ni une nouvelle collectivité, ni une nouvelle strate administrative, le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud est un territoire de projet destiné à fédérer les acteurs locaux : collectivités territoriales, établissements de coopération intercommunale, organismes socio-professionnels, entreprises, associations... autour d'un projet d'aménagement et de développement commun.

Il joue un rôle important en matière de fédération, d'animation, de concertation et de coordination, d'information ; un espace de démocratie participative et de dialogue, source de dynamisme, de cohésion et d'initiatives.

### De quels moyens dispose le Pays pour mettre en œuvre ses projets ?

Le Pays permet de mobiliser pour le territoire des moyens financiers publics : Contrat Auvergne+, Programme Leader, Programme d'Intérêt Général Habitat...

Où en est Le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud aujourd'hui ?

Voilà 10 ans le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud éditait sa 1ère Charte de Pays : elle décrivait jusqu'à l'horizon 2014 des orientations fondamentales, déclinées ensuite en programme d'actions puis en contrats avec des partenaires institutionnels, Charte concrétisée par la signature le 04 juillet 2005 du "Contrat de Pays" par le Préfet, le Président du Pays et ses adhérents, intégré au volet territorial du contrat de plan Etat/Région mobilisant en subventions supplémentaires 2 726 750 €.

Des missions ou compétences déléguées au Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, divers documents "cadre" permettent reconnaissance, outils réglementaires et mobilisations financières :

- Charte du label "Pays d'Art et d'Histoire" signée le 06/07/2006 (qui devrait être reconduite pour 10 ans en 2016)
- Contrats Auvergne +1 signé le 29/05/2006, Auvergne +2 signé le 25/01/2010 et Auvergne +3 signé le 28/09/2015
- Programme d'Intérêt Général "Habitat" signé le 26/03/2010 (qui doit être reconduit en 2016 - cf. encadré p. 36)
- Programme européen Leader signé le 22/02/2008 (le PIVAS a été retenu pour le programme LEADER 2014-2020 ; la signature Etat/Région/Pays est prévue début 2016 pour une mise en œuvre opérationnelle à la fin du 1er semestre 2016)
- SCOT exécutoire depuis le 21/08/2013 (révision en cours afin d'intégrer les lois Grenelle, ALUR, ACTPE... - voir article p. 34)
- Contrat Local de Santé

### Vision de l'avenir du territoire sur une période 2015-2024

La Région devient l'autorité de gestion des fonds européens Feader, Fse, etc., pour la période 2015-2020 et l'Etat, après plusieurs années d'indifférence, reconnaît l'utilité des Pays à travers les Pôles d'Equilibre Territorial Rural dans la loi promulguée le 28/01/2014.

C'est pourquoi les élus ont souhaité s'engager dans la définition d'un nouveau Projet de territoire, unique, partagé et donc coproduit à l'échelle de nos 8 Communautés de communes.

- Fin octobre 2014, la municipalité d'Usson s'est positionnée en communiquant à la Communauté de communes du Pays de Sauxillanges ses idées et ses projets pour la commune et le territoire.

- Un nouveau programme Leader 2014-2020 devant s'appuyer sur des fondamentaux forts (innovation, partenariat public-privé, coopération, implication de tous les publics) et devant être un véritable laboratoire d'idée et de créativité est en cours de mise en place. Forts de ses résultats précédents, le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud souhaite répondre aux besoins actuels et à venir du territoire en portant une nouvelle candidature pour le programme Européen Leader 2014-2020. A travers plusieurs réunions publiques, une vaste concertation auprès des élus, des acteurs privés, associatifs, publics et des habitants du territoire s'est tenue. L'enveloppe financière obtenue pour 2014-2020 est de 3 575 269 €.

### Structuration du PIVAS :

Reconnu par arrêté préfectoral le 02 février 2005, le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud répond à la nécessité de mettre en œuvre des politiques à l'échelle du bassin de vie d'Issoire (54226 habitants - 1048 km<sup>2</sup>) et au souhait d'associer la "société civile" au travers du conseil de développement.

Sa forme juridique : un syndicat mixte.

Son organisation politique : un comité syndical (32 membres), un bureau (21 membres), un exécutif composé d'un Président, Jean-Paul BACQUET et de 4 Vice-Présidents, Bertrand BARRAUD, David COSTON, Roger-Jean MEALLET et Pierre RAVEL.

Ses membres : 8 Communautés de communes (Pays de Sauxillanges, Coteaux d'Allier, Issoire Communauté, Couze Val d'Allier, Puy et Couze, Lembron Val d'Allier, Ardes Communauté, Bassin Minier Montagne), la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Conseil départemental.



### Voici les grands axes du projet Leader du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud :

- **Transition énergétique et écologique (pour partie axe 1 du projet de territoire)**
  - Mobilité durable – adapter les transports au développement démographique et aux enjeux énergétiques
  - Favoriser, développer de nouvelles filières autour des énergies renouvelables
  - Accompagner une démarche territoriale plus durable (réduction des émissions de CO2, réduction de la consommation énergétique, réduction de la fracture énergétique) – Ecocitoyenneté
  - Coopération avec les territoires voisins
- **Attractivité en stimulant les mutations économiques (pour partie axe 2 du projet de territoire)**
  - Accueil des nouvelles populations pour maintenir, améliorer et renouveler l'offre économique du territoire
  - Accompagner et stimuler le développement économique du territoire
  - Développer l'esprit de créer, d'entreprendre et de développer les relations entre les écoles et les entreprises
- **Cohésion sociale par des offres des services unifiés et structurés (pour partie axe 3 du projet de territoire)**
  - Mutualisation des services (services dédiés à la population, aux entreprises, aux collectivités, etc.)
  - Simplification de l'accès aux services, notamment avec les outils numériques

Un groupe de travail Programme Leader au sein du Conseil Municipal d'Usson s'est fait le relais du PIVAS pour informer les acteurs professionnels et les associations d'Usson de leur possibilité de déposer un projet éligible à ce programme et a planché afin de peaufiner et compléter le dossier pour la commune.

### Pays d'Issoire Val d'Allier Sud

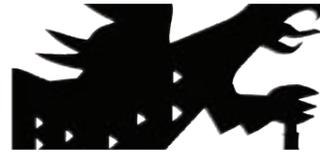
Place du Postillon 63500 ISSOIRE

Tél. : 04.73.55.90.48

Email : [contact@paysdissoirevaldalliersud.fr](mailto:contact@paysdissoirevaldalliersud.fr)

Site internet : [www.paysdissoirevaldalliersud.fr](http://www.paysdissoirevaldalliersud.fr)





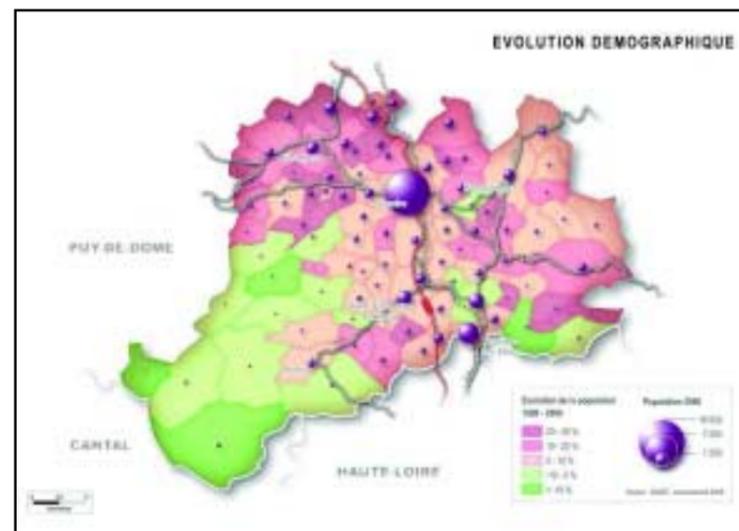
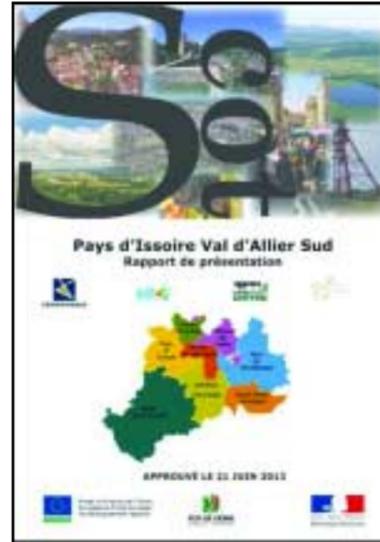
## LE SCoT DU PAYS D'ISSOIRE

### Pour répondre aux défis de demain... sur un territoire en pleine mutation sociale

**Le 6 octobre 2008** : Le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud (93 communes) s'engageait dans l'élaboration de son SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Un document d'urbanisme mais aussi l'occasion d'une démarche de co-construction d'un projet de territoire pour les 15 ans à venir.

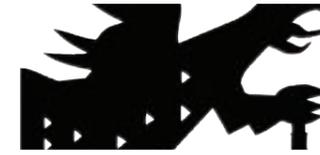
**D'octobre 2008 à juin 2012**, différents documents ont été validés par le comité syndical du PIVAS :

- en avril 2009, le diagnostic et l'état initial de l'environnement : l'analyse des dynamiques de fonctionnement et des perspectives démographiques sur le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, territoire situé à proximité de Clermont, marqué par une forte progression démographique (selon les projections de l'INSEE, un accroissement de la population qui devrait atteindre 65000 habitants à l'horizon 2030, soit 25% de plus qu'en 2005) et une progression importante des constructions (avec 40 ha consommés sur tout le territoire en 2009 au détriment des espaces naturels et agricoles) a servi de base pour la réflexion devant aboutir à l'établissement d'un projet de développement. Ses conclusions : une complémentarité territoriale, réduction de la consommation d'espaces, réduction des besoins en déplacement, renforcement de l'attractivité des polarités.



### Un SCoT, qu'est-ce que c'est ?

C'est un document de planification intercommunal instauré par la Loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU du 13.12.2000). Il sert à fixer à l'échelle d'un bassin de vie les orientations générales de l'organisation de l'espace dans une perspective de développement durable. Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et de développement économique (commerce, artisanat, industrie) dans un environnement préservé et valorisé.



- En décembre 2011, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : un scénario de développement à l'horizon 2025 est décliné en trois axes :

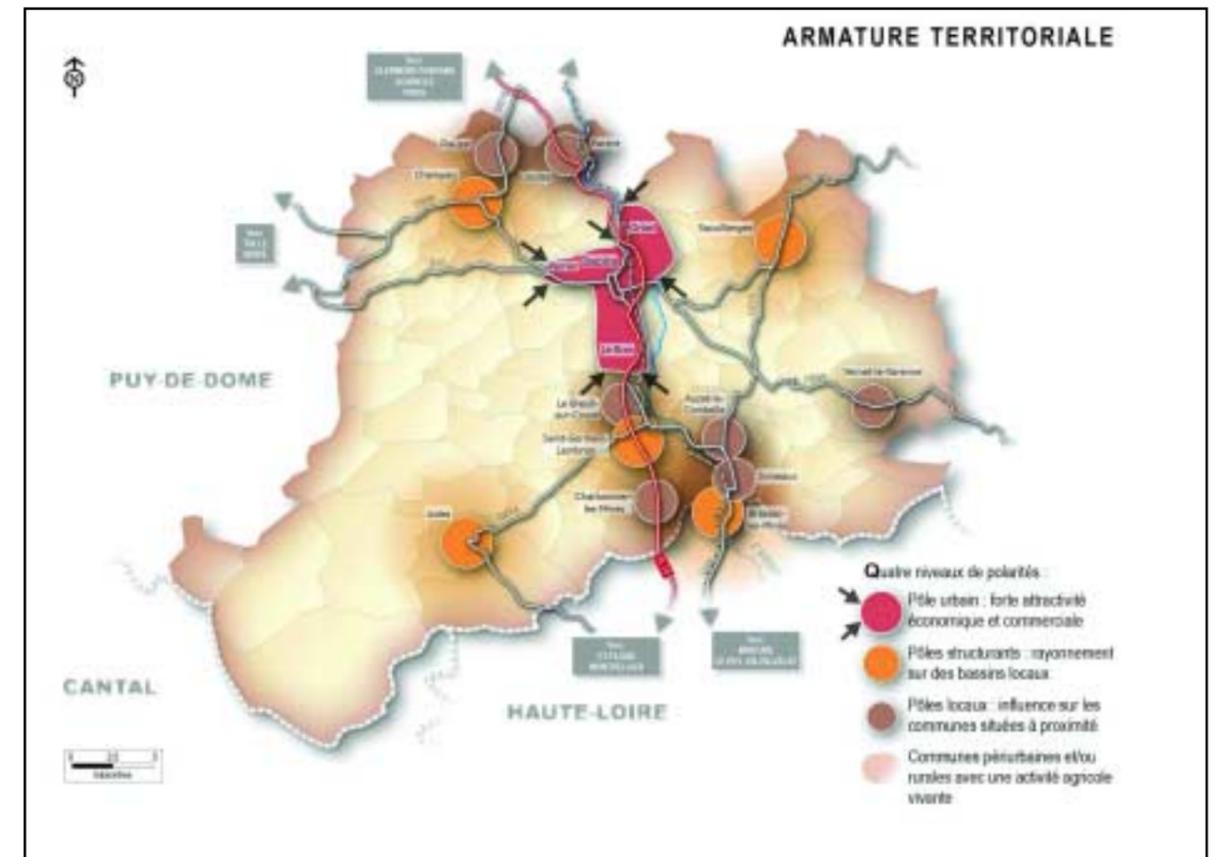
- Axe 1 : s'appuyer sur un socle paysager et naturel : s'appuyer sur la richesse environnementale et patrimoniale du territoire pour accompagner le développement d'activités économiques : agriculture, tourisme et énergies renouvelables. Offrir un cadre de vie de qualité.

- Axe 2 : articuler déplacements et urbanisme : aménager le territoire pour rendre moins nécessaire le recours à l'automobile, en développer les modes alternatifs, réduire les besoins de déplacements.

- Axe 3 : développer une attractivité équitable, maîtrisée et équilibrée : fidéliser et attirer des jeunes actifs par un aménagement favorisant des noyaux de vie pour éviter la "dortoirisation", accueillir de nouveaux habitants en économisant les ressources, favoriser le développement économique en adéquation avec les spécificités territoriales et en cohérence à l'échelle du Pays, définir et développer une organisation commerciale et artisanale pour conforter l'économie du territoire et limiter les déplacements internes.

- En juin 2012, le DOG (Document d'Orientations Générales) :

Le PADD et le DOG sont 2 documents fondamentaux du SCoT : le PADD définit des orientations politiques en matière d'aménagement et de développement du territoire pour les 15 ans à venir dans une perspective de développement à la fois "économiquement durable, écologiquement responsable et socialement équitable", qui sont ensuite déclinées en orientations et en recommandations dans un DOG, seul document opposable, qui doit guider l'écriture des documents d'Urbanisme (PLU, PLH...)



# ORGANISMES PUBLICS



**Le 21 juin 2013 :** le SCoT mené à l'échelle du Pays d'Issoire, aboutissement d'une longue concertation et de multiples consultations, est approuvé et est à présent le point de départ d'une évolution réfléchie du territoire :

- S'appuyer sur un socle naturel, paysager et patrimonial de grande qualité : il est à préserver afin que notre territoire conserve son attrait pour les générations futures.

- Visant au développement équilibré du territoire autour du pôle urbain d'Issoire rayonnant et maillant le territoire par des pôles intermédiaires structurants, Champeix, Sauxillanges, Ardes-sur-Couze, Saint-Germain-Lembron et Brassac-les-Mines, et par des pôles locaux, Plauzat, Coudes, Parent, le Breuil-sur-Couze, Charbonnier-les-Mines, Auzat-la-Combelle, Jumeaux et Le Vernet-la-Varenne.

Ainsi, l'hyper concentration des services sera évitée, les déplacements seront limités et les 76 communes rurales plus isolées ainsi irriguées conserveront un avenir.

**Le 30 octobre 2014 :** le Pays d'Issoire prescrit la révision n° 1 de son SCoT.

En effet, plusieurs évolutions règlementaires non prises en compte par le SCoT actuel nécessitent une mise en révision de celui-ci :

- La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 impose certains éléments sur la limitation de la consommation des espaces naturels

- La loi ALUR du 24 mars 2014 renforce le rôle intégrateur du SCoT et ajoute de nouvelles obligations sur la densification et la mutation des espaces bâtis, la réalisation d'un diagnostic agricole, l'intégration d'une approche qualitative des déplacements, le traitement de la qualité paysagère

- La loi ACTPE (relative à l'Artisanat, au Commerce et aux Très petites entreprises) du 18 juin 2014 crée le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.

La révision du SCoT est actuellement en phase de concertation avec les élus du territoire. Plusieurs réunions thématiques ont déjà eu lieu au mois de décembre 2015. Le nouveau SCoT doit être approuvé en juin 2017.

## ZOOM : le Programme d'Intérêt Général Habitat (PIG)

Le PIG pour la réhabilitation des logements privés s'est terminé le 30 juin 2015.

En 5 ans, il a permis de financer des travaux dans 670 logements dont :

- 62 logements très dégradés de propriétaires occupants,
- 394 réhabilitations thermiques,
- 142 dossiers d'adaptation à la perte d'autonomie,
- 11 dossiers regroupant des travaux d'économie d'énergie et d'adaptation,
- 61 logements locatifs.

L'ANAH a ainsi attribué plus de 6,3 millions d'euros de subventions, les Communautés de communes près de 955 000 € et le Conseil départemental environ 79 000 €. Ces subventions ont permis de financer plus de 15 millions d'euros HT de travaux.

Les élus du PIVAS ont décidé de lancer une étude pré-opérationnelle pour mettre en place un nouveau dispositif de ce type sur la totalité du territoire (à l'exception du centre-ville d'Issoire pris en charge par Issoire Communauté).

L'étude a débuté cet hiver et va durer 6 mois. Le diagnostic est actuellement en cours. Il mêle analyses statistiques, enquêtes auprès des propriétaires, rencontres avec les élus et les partenaires de travail de terrain (repérage, visite de logements).

A l'issue de ce diagnostic, les élus devront déterminer les thématiques qui seront retenues pour le prochain dispositif et les enveloppes financières correspondantes. Une convention sera ensuite signée avec l'ANAH, comme cela avait été le cas pour le premier PIG.

### Consultations des habitants du territoire :

La mairie tient à votre disposition, à ses heures d'ouverture, une enquête envoyée par le PIVAS afin de recueillir vos attentes quant au futur PIG Habitat. Les personnes susceptibles d'être intéressées par le PIG et éligibles à celui-ci sont ainsi invitées à venir retirer un exemplaire de cette enquête afin de la retourner au PIVAS.

Pour rappel, l'accès au PIG est soumis à un plafond de revenus (veuillez contacter le PIVAS pour plus d'information).



# CONSEIL DÉPARTEMENTAL : PLAN CLIMAT ENERGIE

# ORGANISMES PUBLICS



Le Département s'est engagé, au travers de son Plan Climat Energie, à mener des actions visant à informer et accompagner les Puydômois dans la réduction de leurs consommations d'énergie. Cela passe notamment par des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques et par la mise à disposition d'outils pour aider à changer les comportements.

En ce sens, le Département a décidé de déployer sur son territoire le programme Réduc'Eau, en partenariat avec la société Objectif EcoEnergie.



Le programme Réduc'Eau est une campagne de distribution gratuite de kits d'économie d'eau et d'énergie à destination des particuliers, financé entièrement par le dispositif Certificats d'Economies d'Energie.

Le kit Réduc'Eau se compose de :

- 2 aérateurs autorégulés pour robinet,
- 1 pomme de douche hydro-économe,
- 1 notice de montage,
- 1 fiche conseil en économie d'eau et un autocollant Stop-Pub.

L'utilisation de ce kit permet de réaliser jusqu'à 50 € d'économies sur les factures d'eau et d'énergie par an (pour un ménage de 4 personnes : 2 adultes et 2 enfants).



Le déroulement du programme est simple :

- **Février 2016 :** ouverture de la période d'inscription sur 1 mois environ. Les administrés souhaitant recevoir un Kit Réduc'Eau devront compléter un formulaire en ligne indiquant leur adresse postale, leur adresse mail et leur choix du centre de distribution (Mairies). Si vous ne possédez pas de connexion Internet, le secrétariat de mairie pourra enregistrer votre réservation aux heures d'ouverture de la mairie.

- **Mars/Avril 2016 :** les kits réservés seront mis en production. L'assemblage des kits sera réalisé par un CAT du Puy-de-Dôme.

- **Mai/Juin 2016 :** chaque mairie partenaire recevra les kits commandés par ses administrés. La distribution se fera alors gratuitement aux heures d'ouverture de la mairie en échange de la signature de l'attestation sur l'honneur de remise du kit en de sa mise en place dans votre logement (cette attestation est rendue obligatoire pour valoriser les Certificats d'Economie d'Energie finançant l'opération).

Aussi, nous invitons tous les ménages d'Usson à s'inscrire au programme Réduc'Eau, afin de recevoir gratuitement ce kit favorisant les économies d'eau et d'énergie, et de participer ainsi à remplir les objectifs de développement durable affichés par le Plan Climat Energie du Conseil départemental.



*Pour toutes vos questions en matière de projet immobilier,  
de vente ou location de logement, de travaux d'amélioration,  
dans l'individuel ou la copropriété*

***Demandez des conseils d'experts avant d'agir !***

Contactez le guichet unique, neutre et indépendant

Agence Départementale d'Information  
sur le Logement / Espace INFO ÉNERGIE  
du Puy-de-Dôme

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

**Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.**

Des permanences juridiques sont assurées dans cinq villes du département :

- **AMBERT** : Le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- **COURNON** : Les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **ISSOIRE** : Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **RIOM** : Les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **THIERS** : Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.



**ADIL 63**



**ADIL 63**

Maison de l'Habitat  
129, avenue de la République  
63100 CLERMONT-FERRAND  
04 73 42 30 75 - [contact@adil63.org](mailto:contact@adil63.org)  
[www.adil63.org](http://www.adil63.org)



## POINT ACCUEIL TOURISME

Depuis le 1er janvier 2014, le Point Accueil Tourisme est devenu la propriété de la commune d'Usson qui en assure son fonctionnement.

Ouvert d'avril à septembre, tout un chacun a pu y trouver les conseils de deux agents d'accueil recrutés et pris en charge financièrement par la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges et, bien entendu, toutes les informations touristiques sur notre territoire : par exemple le programme des animations du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud et de l'Office de Tourisme d'Issoire ou plus spécifiquement celui réalisé pour Usson, mais aussi la plaquette de notre village et celle des chemins de randonnées d'Usson, des guides de découvertes, des guides gastronomie et terroir ou des hébergements, des dépliants patrimoniaux (routes des châteaux, des églises romanes, cartes touristiques du département, etc.). Vous avez pu également y voir la scénographie sur l'histoire de notre village et de son personnage emblématique la Reine Margot et découvrir plusieurs expositions d'artistes (auxquels est demandée une participation financière pour contribuer aux frais de fonctionnement).

Marie-Hélène Sauvadet, conseillère municipale chargée du tourisme, en assure bénévolement la gestion et le fonctionnement et se tient à votre disposition pour toute information...



**Avec un été chaud et ensoleillé, le bilan de la saison touristique 2015 est plutôt positif.**



Du 4 avril au 20 septembre 2015 avec 871 heures d'ouverture, le Point Accueil Tourisme d'Usson a comptabilisé 8 181 personnes ; une fréquentation en légère hausse (2,5%) par rapport à 2014 (7923 personnes) et en très nette hausse par rapport à 2013 (4398 personnes) et à 2012 (4900 personnes).

Cela résulte sans doute d'une combinaison complexe de plusieurs facteurs : le label "Plus Beaux Villages de France", la proximité de l'A75, une météo globalement agréable (malgré une période de canicule éprouvante), l'architecture du lieu, la qualité de l'accueil assurée en alternance par 2 agents, Romain et Béatrice, et l'offre en documentation touristique, le caractère, la variété et la qualité des animations et des expositions permanentes ou temporaires...

## Quelques chiffres clés sur la saison touristique 2015 :

**Une clientèle majoritairement française (88%)** : Sur les 8121 visiteurs, 47% viennent de l'Auvergne soit 3830 visiteurs (92% du Puy-de-Dôme, 4% de la Haute-Loire, 3% du Cantal, 1% de l'Allier).

**La clientèle française (7156 visiteurs) essentiellement de proximité avec quelques régions vedettes** : l'Auvergne en tête (54% des visiteurs français) suivie par l'Île de France (12%), ensuite Rhône-Alpes (6%), Centre et Pays de Loire, puis la Picardie, la Bretagne... et les autres régions françaises.

**La clientèle étrangère (965 visiteurs) vient majoritairement de l'Europe du Nord** : en tête les Pays-Bas (31%), la Grande-Bretagne (25%), l'Allemagne (15%), la Belgique (12%), la Suisse (6%) qui rivalise avec l'Espagne ; viennent ensuite l'Italie, le Portugal, le Luxembourg, le Canada, la Chine, le Japon et la Russie mais moins de rencontres inattendues comme en 2014 avec des touristes qui étaient venus de lointaines contrées comme l'Amérique, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, la Colombie, la Côte d'Ivoire...





## Une saison touristique... c'est en premier lieu un accueil de qualité !

Un accueil de qualité au Point Accueil Tourisme d'Usson est un facteur important et vraiment indispensable pour promouvoir et développer le tourisme non seulement à Usson mais aussi sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges et celui du Pays d'Issoire. Sur la saison 2015, il a été mené à bien par Romain Gouttaland et Béatrice Flaudias, tous les 2 salariés de la CCPS avec le concours de Marie-Hélène Sauvadet. Savoir cibler et répondre aux multiples demandes sur les visites, les randonnées, les restaurants et les hébergements, les activités, les animations proposées, apporter des informations précises sur l'Histoire du village et de son personnage emblématique, la Reine Margot est en soi un exercice difficile, voire très ardu quand il s'agit de le pratiquer non seulement en français, mais aussi en anglais ! Travailler en réseau avec les autres points d'accueil et gérer la documentation : trier, sélectionner, réapprovisionner, installer n'est pas non plus une mince affaire ! D'où l'importance de recruter des personnes certes qualifiées mais aussi et avant tout très impliquées, dynamiques et avenantes.



## Réussir une saison touristique... c'est aussi la préparer très en amont !

Un partenariat étroit entre la Mairie, la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges, le Pays d'Issoire, l'Office de Tourisme du Pays d'Issoire et les associations d'Usson :

- avec l'élaboration du programme présentant toutes les animations organisées sur l'année 2015 à Usson.
- avec l'inscription de ces manifestations dans le calendrier de divers partenaires : l'association des "Plus beaux villages de France" début 2015, l'Office de Tourisme d'Issoire avant la fin mars 2015...
- avec la parution dans les journaux locaux, la diffusion sur les radios locales et les réseaux sociaux.
- avec l'organisation de la saison artistique qui vient, tout comme la scénographie, compléter le volet accueil, tout en valorisant les métiers d'art et d'artisanat.



## Une saison artistique 2015 très variée et très riche... dans le prolongement des précédentes !



Des artistes sont installés depuis fort longtemps à Usson. Leur réputation n'est plus à faire : qui ne connaît pas le travail de lave émaillée de François et Marie Lienhard, les peintures de Catherine Lepage, tout le travail artistique de la famille Malartre, les sculptures en pierre de François Brives, le facteur de harpes Marc Brulé ?



Depuis plusieurs années, la commune d'Usson accueille aussi temporairement d'autres artistes au Point Accueil Tourisme. En 2015, la saison artistique coordonnée par Marie-Hélène Sauvadet a commencé début avril par la 4ème édition de l'exposition "En verre et avec vous" portée par le Comité d'Animation Centre Culturel d'Usson, suivie début mai par "L'expo commune des artistes", puis par 8 autres expositions.



Ainsi, pendant la période estivale du 28 avril au 20 septembre 2015, 26 créateurs se sont succédés pour présenter leur travail au Point Accueil Tourisme avec un changement toutes les 3 semaines en mai, juin et septembre et toutes les 2 semaines en juillet et août : Philippe Morel, Céline Pelé, Denis Bi-Assira, Marguerite Noirel, Martine Le Calonnec, Hélène Faugeras Morin, Florence Mégardon, Laurence Salomé, Jean-Paul Dupuy,

Marie Lienhard, Evelyne Ducatteau, Gallou, Dany Malochet et Denis Gaillard et les artistes d'Usson.

Une saison sélective, mais très variée et très riche car tous les artistes travaillent avec des matières différentes : du bois, de la pierre (granit, pierre de Volvic, stéatite...), du métal avec des inclusions de verre, broderies..., la mosaïque pour les sculptures, mais aussi la peinture à l'huile sur toile, l'aquarelle, les encres, le crayon à papier, l'acrylique sur papier collé ou tissu, les techniques mixtes, jusqu'au dessin à la pointe Bic ! Sans oublier les photographies et le vitrail. Ils sont absolument étonnants car non seulement ils jouent avec les matières qu'ils n'hésitent pas à mélanger, mixer, mais ils jouent aussi avec les textures, qu'ils arrivent à tisser, à plisser..., les couleurs, les volumes... jusqu'à la perfection. Les œuvres présentées sont le fruit d'un travail intense (voir acharné et audacieux pour certains !), mais formidablement humain.

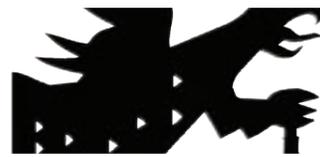
Nous sommes heureux de leur participation d'autant plus que cette "explosion" de moyens d'expression a attiré du monde, fait "pétiller les yeux", séduit les visiteurs, les amateurs d'art et a participé à faire connaître largement nos artistes Puydômois. Nous leur souhaitons à tous beaucoup de succès.

L'expo commune de 10 artistes d'Usson et de la CCPS mise en place début septembre a clôt la saison artistique et touristique à l'occasion des journées du patrimoine, sur un "finissage" organisé pour la 1ère fois conjointement par la municipalité et le Comité d'Animation.

## Pour la saison artistique 2016, si vous souhaitez exposer, vous pouvez prendre contact avec :

Marie-Hélène Sauvadet : Tél. 04.73.96.86.89

Mairie d'Usson : Tel. 04.73.71.05.90 / Email : [expositions-ussou@orange.fr](mailto:expositions-ussou@orange.fr)



## LES RENDEZ-VOUS

### DU PAYS D'ISSOIRE VAL D'ALLIER SUD :

#### “Laissez-vous conter le Pays d'Issoire Val d'Allier sud”

Par son appartenance au réseau national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire depuis 2006, le Pays d'Issoire Val d'Allier sud, est engagé dans une mission de médiation et de promotion du patrimoine. Chaque année, il propose sur son territoire à différents publics (habitants ou visiteurs, adultes ou jeunes) des moments de découverte du patrimoine au cours desquels s'entrecroisent partage de connaissances et échanges autour du patrimoine... Patrimoine au sens large car il englobe plusieurs thématiques : architecture et modes de vie, objets artistiques et savoir-faire, paysages et société rurale.

A Usson, en juillet et août 2015, il a organisé plusieurs visites d'une durée d'environ 2h-2h30, très courues par le public ; très appréciées de par leur qualité, les places disponibles sont limitées et donc “chères”, bien que totalement gratuites. Il faut penser à réserver !

- **“Trésors d'histoire”** : Usson est une ancienne citadelle des Comtes d'Auvergne et rois de France où Marguerite de Valois dite “la Reine Margot” vécut en exil durant 19 ans (de 1586 à 1605) imprimant de sa libre pensée la vie politique et artistique.

Un guide conférencier spécialisé vous entraîne dans une découverte très documentée du patrimoine d'Usson : en partant du Point Accueil Tourisme situé sur la place de la Reine Margot, vous remontez en sa compagnie le long des ruelles étroites bordées de maisons en pierre noire, belles demeures des XVIe et XVIIe siècles, jusqu'à l'église romane Saint Maurice dont vous découvrez le riche mobilier pour ensuite vous promener jusqu'à la Porte de France et les vestiges de remparts, faire un tour dans le quartier des vigneronnes dont les maisons cachent de profondes caves voûtées et arpenter ensuite le chemin qui passe devant les impressionnantes orgues basaltiques...

- **“Les perles de la Reine Marguerite”** est un jeu de piste pour un public familial ; il vous propose de découvrir d'une manière ludique qui était vraiment Marguerite de Valois, dite la “La Reine Margot”. Comment faire la part du mythe et de l'histoire de cette surprenante personnalité de la renaissance ?

Ses 19 années d'exil passées à Usson, de 1586 à 1605, semblent avoir laissé peu de traces... Détrompez-vous !!! Tout au long du parcours dans les ruelles du village et par les chemins autour de la butte d'Usson, une guide conférencière agréée anime de façon amusante la visite-promenade en invitant adultes et enfants à suivre son regard et scruter les 1 000 facettes du patrimoine afin de résoudre des énigmes et retrouver les 7 paquets de perles de Marguerite pour les remettre dans un coffret magique...



- **“à la tombée de la nuit”** : pour la première fois, une visite contée entre chien et loup vraiment atypique a été proposée à un public venu en nombre arpenter les rues d'Usson. Les réservations obligatoires initialement limitées à 50 ont été largement dépassées... En effet, plus de 70 spectateurs ont été enchantés par cette promenade “très captivante, un tantinet mystérieuse, magique, ludique et instructive”. Divers ingrédients savamment dosés : contes, musique, chants, lectures et courtes interventions patrimoniales avaient été réunis pour pouvoir offrir cette balade originale. Dans différents lieux du



bourg, des devinettes ont été proposées aux grands et aux petits. Au gré du vent, des contes, plein de surprises, attendaient également les promeneurs au coin des ruelles et aux remparts ; des contes facétieux, des contes merveilleux, des contes traditionnels, etc., ont été racontés avec excellence par Nathalie Thibur de la Compagnie Coloconte, le tout accompagné de chants et airs de musique magnifiquement joués à la cornemuse par Yvan Bultez, sans oublier les courtes interventions historiques et patrimoniales d'Alexandra Lachaud, guide-conférencière au Pays d'Issoire. Le public ravi est d'ores et déjà très fortement demandeur pour l'année prochaine de ce type de manifestations qui, il faut le dire, avait été, voilà plusieurs mois, soigneusement préparées par le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud avec Oriane Jean-Jacques Rage, la municipalité d'Usson avec Marie-Hélène Sauvadet et les artistes... une coopération joliment réussie !



## ANIMATIONS 2015 A L'EGLISE

### par Pierre DESNOYERS

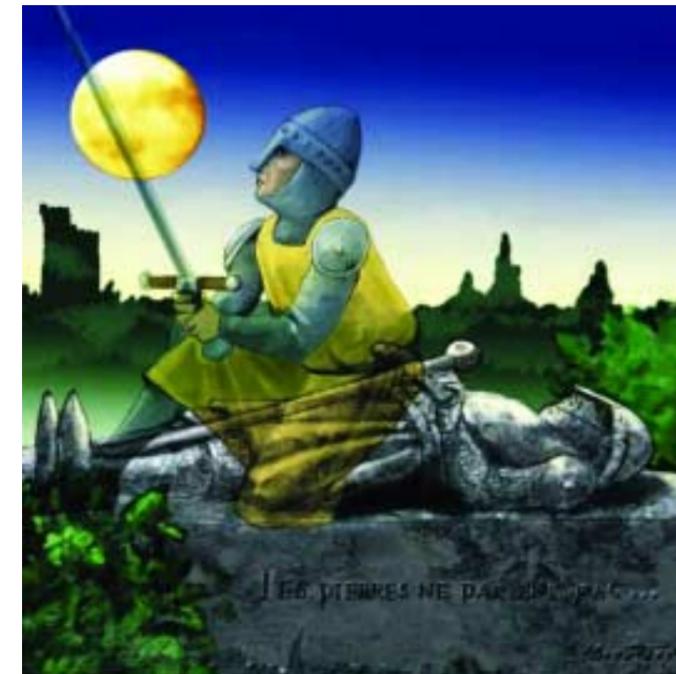
Tous les mardis et jeudis des mois de juillet et août 2015, Pierre Desnoyers a donné un spectacle intitulé “Quand songent les nuits de pierre” dans l'église d'Usson.

Ce conte musical d'une durée de 1h30 a pour but de faire vivre ou revivre des lieux chargés d'histoire, où affleure encore l'âme qu'on leur a donnée ou qu'ils ont acquise.

Il est composé de 16 chansons interprétées en “live” (des chansons de pierre, d'eau, de dames et de ciel...) qui sont accompagnées d'un montage visuel d'images, le tout évoquant Moyen-Age et Renaissance.

Il raconte l'aventure d'un contemporain habité par la mémoire des pierres, qui l'entraîne en croisade dans un même rêve lors de nuits successives. Un spectacle à mi-chemin entre le théâtre, l'opéra et le cinéma.

Email : [jabdeux@orange.fr](mailto:jabdeux@orange.fr)





## LE REPAS DE NOEL DES AINES

Le dimanche 20 décembre, le Centre Communal d'Action Sociale d'Usson a convié ses aînés pour déguster le traditionnel repas de Noël à l'Auberge de Margot.

Les 34 personnes présentes ont été ravies de se rencontrer pour un moment de convivialité et de bonne humeur.

Pour les personnes de plus de 70 ans qui n'ont pas pu participer à ce repas, un panier garni leur a été remis pour leur permettre de passer de bonnes fêtes de fin d'année.



## Alice MERVEILLE

### "CRO-MIGNON ET CRO-MIGNONNE"

A l'occasion de l'arbre de Noël du 12 décembre 2015, le CCAS d'Usson a invité les enfants de la commune à un après-midi festif au centre de loisirs "Le préau" avec la présentation d'un spectacle vraiment original et drôle d'Alice Merveille "Cro-mignon et Cro-mignonne", suivi d'un goûter en compagnie du Père Noël.

Alice Merveille a proposé aux petits et aux grands de plonger dans la préhistoire et de partager les aventures d'une Cro-Mignonne !... avec ses marionnettes géantes, ses Muppets et ses décors réalisés à la main.

Dans la famille Cro-magnon, il y a le père, la mère et deux enfants. Pour nourrir sa famille, Cro-magnon part à la chasse mais auparavant recommande à son épouse de prendre grand soin du feu. Catastrophe... Cro-Mignonne, dévorée par une terrible énergie créatrice, se lance dans la musique et dans la réalisation de peintures rupestres mais laisse malheureusement s'éteindre le feu nécessaire à leur survie. Impossible de le rallumer. Désespérée, elle décide de partir à sa recherche et confie ses deux petits aux enfants d'Usson qui vont également l'accompagner dans son aventure en quête de feu et ainsi découvrir l'univers et le mode de vie des premiers hommes. De nombreuses rencontres avec des prédateurs : un tigre à dents de sabre, un rhinocéros laineux, un ours, un mammouth, un serpent... même un yéti... mais chut !!!...

En bref, une histoire pédagogique, ludique, humoristique et tendre, pleine de rebondissements... qui se finit bien... et dans laquelle les enfants d'Usson se sont impliqués très rapidement. Une chose est sûre, nous avons bien ri !





## LE PELERINAGE

Le jeudi de l'Ascension s'est déroulé le traditionnel pèlerinage à Notre-Dame d'Usson, rassemblant toute la paroisse d'Issoire.

Après la messe célébrée par le Père Jean-Louis VINCENT, prêtre d'Issoire, c'est la montée en procession, sur la butte, jusqu'à la statue de la Vierge, ponctuée de chants. Au sommet, les 4 points cardinaux symbolisent et rappellent les 4 relais de la paroisse. La matinée s'est achevée par un pot organisé par 3 associations d'Usson : le Comité d'Animation, le Club de la Butte, Usson Passé Présent.



## USSON SE SOUVIENT



Il y a 70 ans, le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait à Reims, ville martyre durement éprouvée par les bombardements de la Grande guerre.

Autre anniversaire, tragique cette fois, célébré durant cette année 2015 ; si l'an passé, la France entière commémorait le centenaire du début du premier conflit mondial, un an plus tard, la guerre s'engluait dans la boue des tranchées, faisant supporter aux Poilus la faim, le froid, la vermine et les rats, la peur enfin, dans la perpétuelle attente des bombes et de l'assaut. Comme chaque année, Usson a voulu rendre hommage à tous ces combattants qui ont souffert et qui sont morts pour que vive notre pays.

Si les cérémonies au monument aux morts n'ont pu avoir lieu le 8 mai à cause d'une pluie violente, le 11 novembre a rassemblé de nombreux habitants, entre autres, des enfants, transmettant ainsi le devoir de mémoire à travers les générations.



## CONNAISSEZ-VOUS SAINTE RADEGONDE ?



Après les biographies de Saint-Verny et de Saint Maurice, partons cette année à la découverte d'un autre personnage, présent dans l'iconographie de notre église, Sainte Radegonde, représentée sur un vitrail du chœur et sur le tabernacle de 1622.

Mais de quelle Radegonde s'agit-il ? Est-elle une des deux vierges celées par le calendrier romain ou d'une reine ? C'est bien sûr, cette lumière qui doit retenir notre attention, vêtue dans les deux cas, d'un marteau royal à fleurs de Lys.

Pour connaître sa vie, il faut faire un saut de 15 siècles dans le passé et se plonger dans ce que des historiens ont qualifié de "temps barbares" empreints de violences et de meurtres.

### Une vie d'aventures et de piété

Fille du roi de Thuringe (Allemagne centrale), Berthaire Radegonde serait née vers le début du VI<sup>e</sup> siècle.

Après l'assassinat de son père, elle veut habiter chez l'assassin, son oncle Hermenfrid. Vers 531, les fils de Clovis, Thierry, roi de Reims et Clotaire, roi de Soissons interviennent en Thuringe et s'en emparent.

Radegonde et ses frères vont alors résider chez Clotaire.

Lettree, elle correspond avec Ambroise, Grégoire de Tours, Alexandre, mais en fait, ses textes ne seraient qu'une compilation de ces auteurs.

Clotaire est un être brutal. Séduit par la beauté et l'intelligence de la jeune fille, il veut en faire sa femme et pour la conquérir lui offre vêtements et cadeaux, mais aussi la menace. Finalement, elle cède et l'épouse en 535. Il en profite pour retourner en Thuringe et fait exécuter Ermenfrid, vengeant ainsi l'assassinat du père de Radegonde et cimentant les royaumes francs.

Mais elle parvient à s'échapper et se réfugie à Tours puis à Poitiers. En 563, Clotaire meurt. Radegonde décide alors de consacrer sa vie à Dieu. Elle part en pèlerinage à Arles sur le tombeau de Saint Césaire aux Alyscamps et fonde un monastère à Poitiers avec son amie Agnès qui en sera la première abbesse et l'acceptera dans la communauté. Cela n'empêche pas Radegonde de jouir des plaisirs matériels, d'une bonne table et d'échanger des poèmes profanes avec le plus grand poète de l'époque Venance Fortunat.

Elle meurt à Poitiers en 587 et Grégoire de Tours nous a relaté la grandeur de ses funérailles.

Si Radegonde est considérée de par sa naissance, comme une grande sainte en Allemagne, comment expliquer sa popularité en Auvergne ?

Peut-être parce que le Poitou n'est pas si éloigné (des échanges se font par des pèlerins), peut-être aussi parce que son beau-frère Thierry est aussi comte d'Auvergne et sera un des premiers à fortifier Usson.

Enfin, certains ont assimilé sa représentation sur le tabernacle de 1622 au portrait de Marguerite de Valois, Saint Georges étant lui, représenté sous les traits de son époux Henri IV.

Si non e vero, e bello !



# TOURISME, LOISIRS ET CULTURE



## LA REINE MARGOT N'EST PLUS !

D'Usson, ce 6 avril 1615

C'est avec une profonde affliction que nous avons appris la disparition de Marguerite de Valois à Paris, le 27 mars dernier.

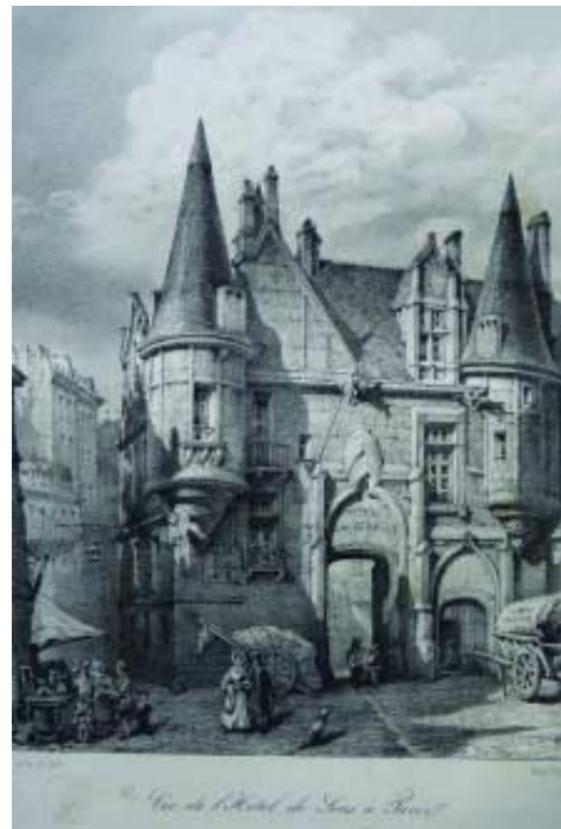
Si certains esprits chagrins ont glosé sur sa vie tumultueuse et ses amours, les habitants de notre bourg, où elle résida en exil forcé pendant 19 années, gardent le souvenir de "La bonne Dame d'Usson", se rappelant sa piété et sa pitié envers les pauvres.

Depuis l'acceptation du divorce en 1599, elle espérait que son ex-époux, le roi Henri le quatrième lui permettrait de revenir à Paris. Il lui faudra hélas, attendre six longues années quand, en 1605, elle décide, sans autorisation, de quitter Usson et de prendre la route vers la capitale.

Depuis son départ, nombre de nos lecteurs nous ont demandé ce qu'il lui était alors advenu. Nous profitons de sa disparition pour enfin, éclairer leur «lanterne»

Reçue en grande pompe par la municipalité parisienne, puis au Louvre dès le 27 juillet, elle y rencontre pour la première fois, Marie de Médicis. Henri est amical mais il n'était

Hôtel de Sens



Château de Madrid

évidemment pas question qu'elle s'installât au Palais. Elle s'établit donc au château de Madrid qu'avait fait construire son aïeul le roi François Ier à son retour de captivité en Espagne (dans le futur Bois de Boulogne NDLR).

L'archevêque de Sens lui propose alors de se loger dans son hôtel, sis dans le quartier du Marais.

Elle en fait pendant un an, un lieu de plaisirs et de galanteries. En avril 1606, c'est devant sa porte qu'elle fera exécuter Vermont, assassin de son jeune favori Saint-Julien de Date qu'elle avait ramené d'Usson !

Malgré ses 53 ans, elle est bientôt un objet de curiosité pour le Tout-Paris !

*"Si la maîtresse préférée du Vert-Galant pouvait être comparée à une guêpe, ses épouses présentes et passées, rivalisaient d'embonpoint. La riche taille de Margot l'emportait peut-être encore sur celle que les flatteurs vantaient chez la Médicis. Lacée, corsetée jusqu'à l'évanouissement, la déesse de la Pléiade, continuait à mettre en valeur des seins considérables, généreusement dévoilés."*



# TOURISME, LOISIRS ET CULTURE

Comme beaucoup de grandes coquettes elle ne voulait pas renoncer à la mode qui avait servi sa renommée et c'était l'extravagante apparition d'une époque révolue qui surgissait à la Cour truculente et soldatesque du Béarnais, avec ses fards agressifs sur des joues énormes, une coiffe surchargée, des manches flottantes aux boutons de pierreries, un corsage bardé de gemmes, des flots de perles ornant une poitrine offerte.

Les jeunes gens restaient surtout fascinés par le vertugadin, dont les nombreuses poches étaient censées contenir les cœurs embaumés des amants de la reine fatale..."

Courtisans



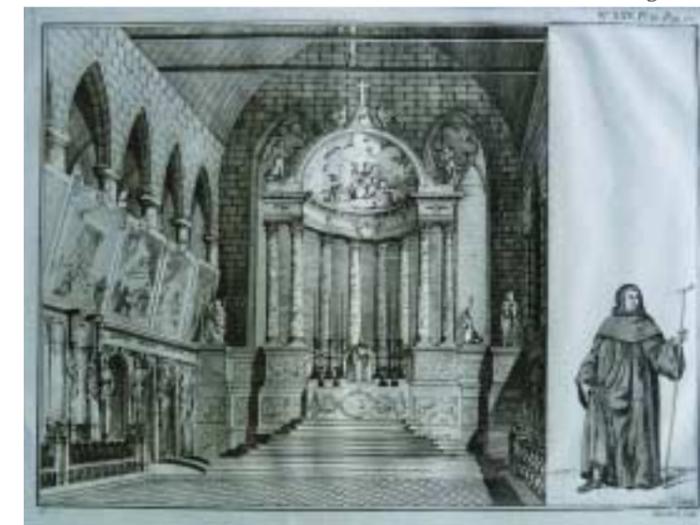
Le séjour à l'Hôtel de Sens étant devenu insupportable, Marguerite achète des terrains le long de la Seine, face au Louvre et y fait construire par Jean Antissier une magnifique demeure. On s'en moque.

*N'étant plus Vénus qu'en luxure Ni reine non plus qu'en peinture, Et, ne pouvant, à son avis, Loger au Louvre comme reine Comme putain au bord de la Seine Elle se loge en vis-à-vis...*

Un immense jardin s'étendait derrière son imposante façade traversée d'allées ouvertes au public.

Elle y rétablit une Cour brillante, multiplie réceptions et bals, recevant dans cet asile des Lettres, poètes, écrivains, artistes qu'elle a toujours protégés et tenant salon, annonçant la Préciosité, gardant de bonnes relations avec Henri... et avec ses amants (A sa mort, elle le légua à Louis XIII... qui le vendra en 1623 pour éponger les dettes de la défunte. Le parc fut loti et donna naissance à un nouveau quartier - NDLR).

Couvent des Augustins



Comme à Usson, Marguerite sait allier à Paris, amours, piété et générosité. Elle choisit comme confesseur Monsieur Vincent de Paul... qui abandonnera devant l'ampleur de la tâche ! Elle s'intéresse aussi aux orphelins irlandais, restaure le jubé de l'église Saint Etienne-du-Mont, mais surtout participe à la construction du couvent des Augustins, proche de son palais.

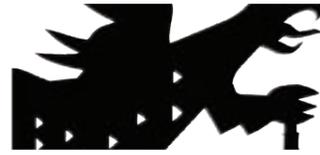
Henri IV se préparant à une guerre contre l'Espagne, Marie obtient la Régence pendant son absence et le 13 mai 1610, elle est sacrée solennellement à Saint Denis. Marguerite assiste à la cérémonie.

Après l'assassinat du roi par Ravailiac le 14 mai, Marguerite se rapproche de Marie et "les deux sœurs" sont inséparables, veillant à l'éducation du jeune roi Louis XIII et de son frère Gaston, dont elle est la marraine.

Dès 1613, Margot est affaiblie, dépressive. En septembre, elle tombe malade. Guérie elle va en procession à Notre Dame de Victoire, à côté de Senlis avec Villars, son dernier amant.

En 1614 s'ouvrent les Etats-généraux. Ce sera l'ultime cérémonie à laquelle assistera Margot. En 1615, elle tombe malade : l'évêque de Grasse, son grand aumônier, ne lui laisse aucun espoir, mais Marie prévoit un grand ballet pour sa guérison ! Le 25 mars, elle signe un codicile en faveur des Augustins et lègue tous ses biens au roi (avec ses dettes !). Le 27, elle reçoit les sacrements et expire, âgée de 62 ans en présence de M. le Prince, la duchesse de Nevers...

On dépose son corps dans l'église des Augustins : la Cour et le public défile en un dernier hommage. Elle ne sera transportée à Saint Denis que le 20 juillet 1616, presque clandestinement, par manque d'argent.



## COMITE D'ANIMATION

Plus riche que jamais, la saison 2015 du Comité d'Animation Centre Culturel d'Usson a contribué à faire vivre le village tout au long de l'année pour le plus grand plaisir des Ussonnais et des visiteurs à la découverte de la région et des plus beaux villages de France.

### Les œufs de Pâques :

La 5e édition de cette chasse aux œufs en ce lundi de Pâques fut une réussite avec des enfants toujours aussi nombreux qui ont pu se livrer à une traque sans merci de ces friandises en chocolat tant désirées. De nombreux jeux étaient également prévus au programme avec des courses en sacs, de l'équilibrisme sur sangle, une super tombola, et même une tyrolienne.

### Pèlerinage de la Vierge :



Le Pèlerinage de la Vierge s'est déroulé le 14 mai en association avec le Club de la Butte et Usson Passé Présent.

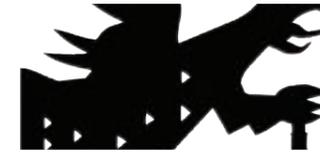
### Usson En Fête :

L'animation phare de l'année a permis de mettre notre village sous les projecteurs au cours du week-end du 6 et 7 juin en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges et l'équipe municipale d'Usson.



Le samedi après-midi les enfants ont pu assister au spectacle "Va au lit" de la troupe Procédé Zèbre suivi en fin de journée d'une représentation de la chorale des Trois Tours de Sauxillanges dans l'église Saint Maurice. La soirée s'est alors poursuivie tard dans la nuit avec deux concerts rock au sein des remparts. Les groupes de musique Swallow et Sweet Ladys se sont succédés tour à tour sur scène pour assurer le spectacle à grand renfort de lumières et de décibels.

Après une courte nuit, le dimanche fut l'occasion de profiter d'un petit marché artisanal et surtout de la troupe de théâtre de rue « Azimut 372 Sud » qui a réussi le tour de force de faire atterrir "ou presque" une montgolfière sur la butte d'Usson.



### Exposition en Verre et avec Vous :

Le Comité d'Animation Centre Culturel d'Usson sous l'impulsion de Marie-Hélène Sauvadet accueillait du 4 au 26 avril au Point Accueil Tourisme la 4e édition de l'exposition "En Verre et Avec Vous", une exposition réunissant adroitement l'art numérique et le travail sur verre à travers de magnifiques œuvres réalisées par les associations : l'atelier vitrail et Tiffany de RCL (Rencontre, Culture et Loisirs de Sugères), le CLI (Club Culture Loisirs Issoiriens) et ABCA (Association Broc Culturel et Artistique). 800 visiteurs ont donc pu découvrir cette exposition un peu hors du commun qui a eu pour thème : la Reine Margot afin de marquer le 400e anniversaire de sa mort (1615-2015).



### Brocante :

Comme chaque année vous avez pu retrouver la brocante lors du dernier dimanche de juillet. Exposants et visiteurs étaient comme toujours au rendez-vous et cette fois ci la présence du soleil a permis de faire de cette journée une véritable réussite.

### Exposition des artistes d'Usson et des environs :

Afin de clôturer la saison artistique au Point Accueil Tourisme nous avons organisé du 1er au 20 septembre une exposition commune avec le collectif des artistes d'Usson et des environs. Vous avez ainsi pu découvrir et apprécier les œuvres de E. Ducatteau, F. Brives, M. Brule, Gallou, E. Legoueix, C. Lepage, M&F Lienhard, J.-C. Millot, M.-H. Sauvadet.

### Journées du Patrimoine :

Pour cette 3e édition des festivités des journées du patrimoine la chasse au trésor "A la recherche du trésor de la reine Margot" a permis de rassembler petits et grands autour d'un même objectif, parcourir Usson et tenter de remporter la récompense finale. Le gagnant enfant a eu le plaisir de repartir avec un coffret chargé de pièces sonnantes et trébuchantes d'une valeur de 20 €. Le gagnant adulte a, quant à lui, remporté un repas truffade à l'Auberge de Margot pour deux personnes, ainsi que l'apéritif et le café offert par l'Auberge. A l'occasion de cette journée le four à pain a été remis en chauffe et ouvert à tous. Tout au long de la journée de délicieuses pizzas ont ainsi été cuites au feu de bois et la journée s'est terminée par un repas joyeux et convivial.

### Théâtre :



Comme toujours et malgré la concurrence féroce du match France - All Black nous avons clôturé la saison le 17 octobre par une pièce de théâtre qui fut un véritable succès ! Nous avons ainsi eu le plaisir d'accueillir la troupe Les Pièces Montées de la Couze venue tout droit d'Ardes qui nous ont fait pleurer de rire avec leurs deux pièces courtes mais parfaitement ficelées.



## ZOOM : Usson en Fête

Dans le cadre de la saison culturelle de la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges, organisée avec le concours de la municipalité et du Comité d'Animation, plusieurs spectacles et animations se sont déroulées dans le village d'Usson le week-end des 6 et 7 juin 2015.

Samedi, à 15 h le spectacle "Va au lit", produit par la Compagnie Procédé Zèbre, initiait petits et grands à l'environnement en digressant autour de la rivière l'Allier et des drôles habitants qui peuplent ses rives.



A 18 h, à l'église Saint Maurice, la Chorale des Trois Tours de l'Association Pierre-le-Vénérable, sous la direction de son chef Cécile Bonnigal, a proposé un répertoire de chants populaires et traditionnels, classique gospel et chants du monde.



A 21 h, aux Remparts, deux groupes de rock atypiques se sont produits : en début de soirée, The Sweet Ladies retentissait avec des textes inspirés de Bashung ou Arno. Par la suite, Swallow délivrait une musique au format de chansons et de titres expérimentaux.



Dimanche, à partir de 10 h, s'est tenu sur la place de la Reine Margot un petit marché artisanal et gourmand.

A 15 h, la Compagnie Le Petit Atelier, basée en Haute-Loire, a présenté pour la 1ère fois dans le Puy-de-Dôme son spectacle de rue déambulatoire "Azimut 372° Sud".



Les comédiens ont investis des espaces qu'ils ont transformés en piste de jeu : en face du four à pain pour un crash en montgolfière improvisé marquant le début de l'histoire, au préau pour un moment de fou rire, puis dans la cour de la "Colonie" où une danseuse nous transportait au son d'un intrigant piano, en passant par la place de Jaude et l'église pour finir aux remparts avec la BB Peugeot 1957 et sa machine à boum-boum, ainsi qu'une extraordinaire et romanesque machine à voler... Le tout parsemé de textes de David



le Breton sur l'éloge de la marche et de la lenteur. Ainsi, des naufragés du ciel lancés à la poursuite d'une danseuse céleste, la dame blanche, ont fait voyager le public, de rencontres en explorations, le temps d'une balade dans le village d'Usson.

Tiré d'un article paru dans le journal "La Montagne" du 13 juin 2015



## USSON PASSE PRESENT

### Exposition Jean JAURES

En 2014, la France célébrait le centenaire du début de la Grande Guerre. C'est à la paix qu'Usson avait voulu rendre hommage en commémorant un autre centenaire, celui de l'assassinat de Jean Jaurès, le 31 juillet 1914, à Paris au café du Croissant avec l'exposition "JAURES, LES COMBATS D'UN PACIFISTE". Déjà présentée dans la région parisienne, elle allait ensuite circuler dans le Puy-de-Dôme sous l'égide de l'UNESCO. Le 31 juillet, date anniversaire, une lecture spectacle mêlant textes et chansons mettait en scène 5 comédiens dans la salle du Préau. Le soir, dans la même salle, les spectateurs, nombreux, ont pu écouter un récital "Chansons de guerre, chansons de paix".

### Exposition "La Reine Margot"

C'est à un autre anniversaire qu'USSON PASSE PRESENT a consacré ses activités en 2015. Il y a 400 ans disparaissait Marguerite de Valois, la Reine Margot. Une exposition, rassemblant plus de 100 documents dans une scénographie originale a reçu près de 2 000 visiteurs du monde entier, comme en témoigne le Livre d'or.



### Concerts

A côté de cette exposition, 3 concerts de prestige ont eu lieu dans l'église Saint Maurice, répondant à la même thématique :



Dès le 11 juillet, lendemain de l'inauguration : ALEXANDRE DUMAS ET LA REINE MARGOT par le quatuor vocal ENTRENOTES de Paris accompagné au piano par Silmon Ohanian et déjà habitué de notre cité.

Le 24 juillet, MUSIQUES ROYALES pour cordes, cuivres et timbales par l'Orchestre de la Flèche, rassemblant 50 musiciens et dirigé de main de maître par Martine BONNEVILLE a fait résonner une église pleine avec des œuvres de Lully, Delalande, Purcell, Téléman... Le lendemain, ce même orchestre a animé une promenade musicale dans les rues du bourg. Avec l'intervention d'une comédienne narrant la vie de la Reine Margot.



La journée devait s'achever par un feu d'artifice. Hélas la sécheresse a empêché de le tirer pour des raisons de sécurité. Toutefois, la nuit a été illuminée par Les musiques pour les feux d'artifice royaux de Haendel devant un public certes déçu, mais enthousiaste !

Le 1<sup>er</sup> août, MUSIQUES POUR LES MEDICIS par Juan MESSINA, jeune ténor paraguayen et Pierre COURTHIADE au clavecin et à l'orgue.

### Projection d'un film

La saison s'est terminée en septembre lors des Journées européennes du Patrimoine avec la projection en avant-première nationale, sur grand écran, du documentaire "LA REINE MARGOT, SOUVERAINE D'USSON" réalisé par Jean-Pierre AMIET et Jean-François CHALAFFRE avec la participation de Daniel GIRAUD, Cécile BOSSE, Christiane et Daniel SZENKNECT.

Qu'y aura-t-il en 2016 ? Surprise, mais nous y travaillons !

**Contact :**  
USSON PASSE PRESENT  
Jean-Pierre AMIET  
Tél. : 04.73.89.34.66



## CLUB DE LA BUTTE D'USSON

Le club de la butte est un club jeune : 28 ans !  
Il est ouvert aux personnes retraitées ou préretraitées ; 30 personnes sont inscrites cette année.

Comme les années précédentes, le club se réunit les 1er et 3ème mardis après-midi de chaque mois à 14 h à la petite salle du Préau. Chacun peut choisir son activité : belote, scrabble, pétanque lorsque le temps le permet, etc., ou tout simplement discuter.

Le but est de se rencontrer et d'échanger.

La plupart du temps un goûter est offert soit par le club, soit par un membre qui fête son anniversaire.

Les personnes désirant nous rejoindre peuvent contacter Gabrielle EYMARON au 04.73.71.04.58, ou passer à la petite salle du préau. Elles seront les bienvenues.

### L'Assemblée Générale a eu lieu le 20 janvier 2015

L'ordre du jour était le suivant :

- Compte rendu de l'année écoulée,
- Compte rendu financier par le trésorier : bilan à l'équilibre,
- Cotisations 2015,
- Nouveaux adhérents
- Programme 2015 : Thés dansants les 8 Février, 21 Juin et 15 Novembre à la Salle des Fêtes de Sauxillanges
  - 16 Juin : Ballade des Aînés Ruraux organisée par GENERATIONS MOUVEMENT
  - 24 Octobre : loto de l'Association

Le Club participe également à des concours de pétanque au niveau départemental.

Un séjour d'une semaine à Anglet au Pays Basque a été organisé par Générations Mouvement - Les aînés ruraux : 7 personnes du club étaient du voyage. Elles sont revenues enchantées.

### La composition du bureau en 2015 est la suivante :

PRESIDENT D'HONNEUR : M. Daniel GIRAUD, Maire  
 PRESIDENTE : Mme Gabrielle EYMARON  
 VICE-PRESIDENT : M. Gabriel CHANAL  
 TRESORIER : M. Gérard VERNET  
 TRESORIERE ADJOINTE : Mme Catherine FILLOUX



LA PRESIDENTE  
G. EYMARON

### Le programme de l'année 2016 n'est pas encore bouclé ; à ce jour sont connus :

- Les Thés dansants les 12 Juin, 11 Septembre et 13 Novembre
- Le loto le 22 Octobre

Tous les membres du club souhaitent aux Ussonnaises et Ussonnais, ainsi qu'à leurs proches, une très bonne et heureuse année 2016 et surtout une bonne santé.



## ASSOCIATION LES CHEMINS D'USSON

Notre association, ouverte à tous les amis d'Usson, a pour vocation d'entretenir, d'embellir, et, quelquefois, de faire renaître les petits chemins de promenade qui serpentent autour de la butte d'un "des plus beaux villages de France" afin de permettre aux Ussonnais et aux randonneurs de profiter des paysages et du petit bâti ancestral qui borde les chemins.

L'Association des Chemins d'Usson a été créée en Juillet 2009 sous l'impulsion de Gabriel Chanal et Gérard Lebègue avec l'appui moral et matériel de la municipalité et de son maire Daniel Giraud.



Chaque réunion est l'occasion pour les adhérents de discuter des priorités des travaux d'entretien puis de les organiser mais aussi de débattre de l'intérêt à rouvrir des perspectives enfouies sous la végétation.

Le dynamisme de l'association s'est démontré, une fois de plus, par l'ouverture d'une randonnée pédestre créée en partenariat avec la maison du tourisme du Parc Livradois-Forez. Le 4 Octobre 2014 a eu lieu l'inauguration de la randonnée pédestre intitulée "Sur les pas de la reine Margot". Cette randonnée de 12 km et d'une durée de 4h (balisage vert) est présentée dans la plaquette "Randonnez à Usson : Tours et détours à la découverte du village et des hameaux".



Les membres actifs ont tracé deux chemins en 2015 :

- Chemin de Tourlioux à Puy Gros
- Chemin de La Générade.



Merci à tous ceux qui œuvrent déjà pour faire vivre ces beaux paysages d'Usson, et merci à toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient rejoindre l'association.

Le Président

Gérard LEBEGUE





## GUIDE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

### Etat civil

- Déclaration de naissance : s'adresser à la mairie dans les 3 jours qui suivent la naissance.
- Déclaration de décès : s'adresser à la mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent le décès hors week-end et jour férié.
- Extrait de naissance : délivré gratuitement par la mairie du lieu de naissance.
- Extrait d'acte de mariage : délivré gratuitement par la mairie du lieu de mariage.
- Acte de décès : délivré gratuitement par la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt.
- Certificat d'hérédité : délivré par un maire ou un notaire pour une somme inférieure à 5 335 €.
  - s'adresser au service d'état civil de la mairie du dernier domicile du défunt ou du lieu de décès du défunt (certificat délivré gratuitement).
  - pour une situation complexe ou en cas de refus de la mairie, s'adresser au notaire du tribunal d'instance (certificat payant dans ce cas).

### Identité - Passeport

- Carte Nationale d'Identité : valable 15 ans, s'adresser à la mairie du domicile pour apposition de l'empreinte digitale et la signature du demandeur ainsi que de :
  - 2 photos d'identité
  - un justificatif de domicile récent
  - un extrait d'acte de naissance
 Cette demande est gratuite pour une première carte ou si l'ancienne carte est présentée. Si l'ancienne carte n'est pas fournie le coût est de 25 €.
- Passeport Biométrique depuis le 28 juin 2009, valable 10 ans pour les personnes majeures, 5 ans pour les enfants mineurs ; s'adresser à la mairie d'Issoire possédant un appareil nommé "station" avec :
  - 2 photos d'identité
  - 1 copie intégrale de l'acte de naissance
  - 1 justificatif de domicile récent
  - 1 carte d'identité
  - 1 timbre fiscal à 86 €

### Elections

- Carte électorale : pour s'inscrire sur les listes électorales s'adresser à la mairie avant le 31 décembre pour l'année suivante.

### Divers

- Certificat de concubinage : s'adresser à la mairie du domicile munis d'une pièce d'identité et des justificatifs de domicile pour les personnes vivant ensemble afin de remplir l'attestation sur l'honneur de vie commune.
- Pacte Civil de Solidarité (PACS)  
La déclaration conjointe s'effectue au greffe du tribunal d'Instance du domicile.
- Copie conforme : chacun doit certifier conforme son document "certifié conforme à l'original" daté et signé. Pour "certifier conforme" votre signature s'adresser à la mairie.
- Recensement militaire : obligatoire à 16 ans, il concerne les jeunes garçons et jeunes filles ; la période de recensement est la date des 16 ans jusqu'au 3ème mois : s'adresser à la mairie du domicile muni du livret de famille et d'une pièce d'identité.
- Carte de séjour : délivrée par la Préfecture - 18 boulevard Desaix - 63000 Clermont-Ferrand.



## Numéros utiles

Noms	Adresses	Téléphones
ADMR Aide à domicile en milieu rural Aides ménagères	2 place Saint Martin 63490 Sauxillanges	04 73 96 87 96
Association « Les plus beaux villages de France »	Bourg 19500 Collonges La Rouge	05 55 84 08 50
Bibliothèque de Sauxillanges	Mairie de Sauxillanges 63490 Sauxillanges	04 73 96 37 65 (Aux heures d'ouverture) 08 10 25 63 10
CAF Caisse d'allocations Familiales	15 Rue du Mas 63500 Issoire	Ouvert du Lu au Ve de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h 36 46
CPAM Caisse primaire d'Assurance Maladie	34 Avenue Antonin Gaillard 63500 Issoire	Ouvert du Lu au Ve de 8h à 17h
Centre de Circonscription d'Action Médico - Sociale	11 Avenue Jean Jaurès 63500 Issoire	04 73 89 48 55
CLIC Centre Local d'Information et de Coordination	11 Rue Espagnon 63500 Issoire	04 73 89 67 38 Ouvert du Lu au Ve de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h
Communauté de Communes de Sauxillanges	2 place Saint Martin 63490 Sauxillanges	04 73 96 37 62
Conseil Général du Puy de Dôme	Hôtel du Département 24 Rue St Esprit 63000 Clermont-Ferrand	04 73 42 20 20
Conseil Régional d'Auvergne	59 Boulevard Léon Jouhaux 63050 Clermont-Ferrand	04 73 31 85 85
Déchetterie de Sauxillanges	Chemin des Rochettes Route de St Babel 63490 Sauxillanges	04 73 96 88 92 Ouverture : Lundi de 14h / 18h Mardi au Vendredi 10h /12h – 14h /18h Samedi de 9h/12 – 14h/18h
Equipement Subdivision Autoroute	Rue Vieux Pont d'Orbeil 63500 Issoire	04 73 55 62 73
Equipement Centre Exploitation	Rue Robert Schuman 63500 Issoire	04 73 55 01 07
Direction Départementale des Territoires Puy de Dôme	22 av Jean Jaurès 63500 Issoire	04 73 89 85 00
Equipement : subdivision Centre exploitation	Chemin de Pardines 63500 Issoire	04 73 55 01 07
Orange France Télécom Service commercial Accueil professionnels	Rue Jean Bigot 63500 Issoire	10 14 10 16
Informations SNCF	Avenue de la gare 63500 Issoire	www.infolignes.com
Gendarmerie Communauté de Brigades de Sauxillanges et Brassac les Mines	11 route d'Issoire 63490 Sauxillanges	04 73 96 81 55 Ouverture du Public : Mardi 8h-12h et Vendredi 14h-18h Sinon, transfert de l'accueil du public à la Gendarmerie de Brassac les Mines du Lu au Sa 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h Dimanche de 9h à 12h et 15h à 18h Tel : 04 73 54 08 88



Noms	Adresses	Téléphones
Hôtel des Impôts	3 Bd Léon Blum 63500 Issoire	04 73 89 76 00 (standard) 3631
La Poste	Place de la Liberté 63490 Sauxillanges	Ouverture du public : Du LU au VE de 9h /à 12h -14h/ à 17h SA de 9h30 /12h15
Lyonnaise des eaux	10 Avenue Pierre Mendés France 63500 Issoire	0810 443 443 Urgences : 0810 84 38 43
Maison paroissiale	2 Place Catherine Girerd 63490 Sauxillanges	04 73 96 89 25 Ouverture: le Mardi de 10h à 11h 30
Mairie de Sauxillanges	2 Place St Martin 63490 Sauxillanges	04 73 96 80 25 Ouverture : lundi au vendredi 8h30-12h / 14h-17h
Mairie d'Usson	Rue de la Mairie 63490 Usson	04 73 71 05 90
Maison de retraite St Joseph EPHAD	6 Rue de l'Hospice 63490 Sauxillanges	04 73 96 82 24
Centre Communal d'Action Sociale d'Issoire	24 Rue Berbiziale 63500 Issoire	04 73 89 71 30
MSA Mutualité Sociale Agricole Service social	24 Avenue Jean Jaurès 63500 Issoire	04 73 89 48 32 04 73 89 70 50 04 73 89 60 59
Office du tourisme d'Issoire	9 place St Paul 63500 Issoire	04 73 89 15 90
Parc Naturel Régional Livradois Forez	B, P 17 63880 St Gervais-sous-Meymont	04 73 95 57 57
Permanence assistance sociale	Mairie de Sauxillanges	04 73 96 48 55 2eme et 4eme mardi du mois de 14h à 16h
Préfecture du Puy de Dôme	18 Bd Desaix 63500 Clermont-Ferrand	04 73 98 63 63
S. S. I. A. D Soins infirmiers d'aide à domicile	Maison du social 24 Rue Berbiziale 63500 Issoire	04 73 89 71 31
Maison Médicale de Sauxillanges	ZA les Champs Rouges	04 73 96 82 56
Sous-Préfecture d'Issoire	1 Bd de la Sous-Préfecture 63500 Issoire	04 73 89 07 76
Syndicat Mixte de portage de repas à domicile du Pays de Sauxillanges	Mairie de Sauxillanges 63490 Sauxillanges	04 73 96 37 62
UFC Issoire / Ambert	Maison des Associations 20 Rue du Palais 63500 Issoire	04 73 55 06 76

## Renseignements pratiques

Cartes bleues perdues ou volées	08 92 70 57 05
Centre info routière	08 00 10 02 00
Chèques volés 24h/24h 7j/7j	08 92 68 32 08
Info état des routes Puy de Dôme	04 73 42 02 63 www.inforoute63.fr

